

La recherche appliquée

BULLETIN

Été 1999

vol. 5 n° 1



ISSN: 1483 2852

Table des matières

<i>Une nouvelle façon de mesurer le bien-être de la société</i>	1
<i>Qui touche des prestations d'assurance-emploi, qui n'en touche pas et pourquoi?</i>	3
<i>Le supplément de revenu augmente le sentiment de sécurité, mais stimule peu le réemploi</i>	7
<i>Pénurie de main-d'œuvre véritable ou phénomène cyclique?</i>	9
<i>Les élèves et les étudiants canadiens sont-ils prêts à soutenir la concurrence dans l'économie mondiale ?</i>	12
<i>Les études postsecondaires au Canada : toujours un bon investissement</i>	13
<i>La baisse du taux d'activité des jeunes depuis 1990 est-elle structurelle ou cyclique?</i>	15
<i>Le bénévolat : une porte d'entrée au marché du travail?</i>	17
<i>Abandon scolaire et travail pendant les études ...</i>	20
<i>Le travail, la capacité de lecture et d'écriture et la scolarité</i>	22
<i>La mobilité interprovinciale au Canada</i>	24
<i>La situation des travailleurs saisonniers : qu'en est-il au Nouveau-Brunswick?</i>	27
<i>Liste des études présentées dans le Bulletin</i>	30

À propos de ce bulletin...

Le Bulletin de la recherche appliquée est un document de Développement des ressources humaines Canada. Il résume le travail récent de recherche et d'analyse réalisé principalement sous l'égide de la Direction générale de la recherche appliquée de Politique stratégique. La publication du bulletin est coordonnée par la Direction générale.

Adresse postale : Direction générale de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada, 140, promenade du Portage, Phase IV, 4^e étage, Hull (Québec) Canada K1A 0J9

Une nouvelle façon de mesurer le bien-être de la société

Au cours des années 90, le bien-être économique a diminué au Canada. Selon un rapport de recherche publié par Lars Osberg de l'université de Dalhousie et Andrew Sharpe du Centre d'étude des niveaux de vie préparé pour la Direction générale de la recherche appliquée, le bien-être a atteint son maximum en 1989, date à laquelle il dépassait de 16 % environ son niveau de 1971. Par après, les Canadiens ont vu leur bien-être diminuer progressivement; en 1997, son niveau se situait à 6 % seulement au-dessus du niveau de 1971.

Osberg et Sharpe attribuent essentiellement cette détérioration à la diminution de la sécurité économique : il s'agit plus précisément des risques accrus d'être malade, d'être en chômage et de devenir famille monoparentale ainsi que les conséquences économiques associées à ces situations.

Dans leur rapport, les chercheurs élaborent une nouvelle façon de mesurer le bien-être de la société, qu'ils appellent l'Indice de bien-être économique (IBEE). Selon certains indicateurs économiques traditionnels, tels que le produit national brut (PNB) par habitant, le bien-être économique au Canada dans les années 90 s'améliore, mais ces

Le Bulletin et d'autres publications peuvent être consultées sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.hrdc-drhc.gc.ca/dgra>

Pour obtenir des copies des documents ou signaler des changements à la liste d'envoi, prière de communiquer avec :

Courriel : research@spg.org
Téléphone : (819) 994-3304
Télécopieur : (819) 953-8584

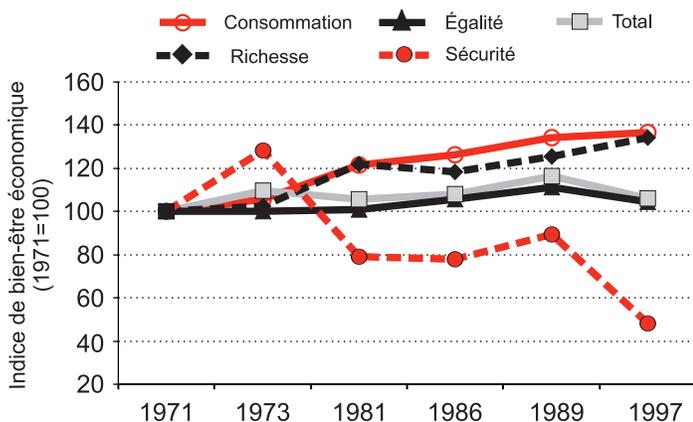


indicateurs ne tiennent pas compte des activités à l'extérieur des marchés ou omettent de retrancher du PNB l'effet de certains facteurs, tels que la pollution qui impose des coûts. L'IBEE, lui, les prend en considération.

L'Indice de bien-être économique (IBEE)

L'IBEE définit le bien-être économique de la société en tenant compte de quatre composantes pondérées : la consommation, la richesse, l'égalité et la sécurité. Il s'agit d'une mesure complète qui saisit la plupart des aspects de l'activité économique officielle et officieuse. On peut s'en servir avec d'autres grands indicateurs comparables du bien-être : notamment, l'Indice de santé sociale (voir le *Bulletin de la recherche appliquée*, vol. 3, n° 2) et l'Indicateur de progrès véritable (conçu à l'Université de Fordham aux États-Unis).

Indice de bien-être économique en fonction des composantes



La « consommation » dans l'IBEE est évaluée à partir de la consommation du marché par habitant, des dépenses du gouvernement et du travail non rémunéré. La « richesse » comprend le stock de capital par habitant, la recherche et le développement, les ressources naturelles et le capital humain auxquels on retranche la dette extérieure nette ainsi que les coûts sociaux liés à la dégradation de l'environnement. L'« égalité » est basée sur l'importance d'une mesure relative de la pauvreté (mesure de faible revenu de Statistique Canada) et la répartition globale du revenu après

impôt. Enfin, la « sécurité » désigne le risque d'être en chômage, de tomber malade, de devenir une famille monoparentale à faible revenu et d'être pauvre au cours de la vieillesse.

Pondération des éléments de la mesure

On a établi des sous-indices en faisant en sorte que la valeur de 1971 soit égale à 100. On indique les changements positifs par rapport à cette valeur par des nombres supérieurs à 100, et les changements négatifs, par des nombres inférieurs à 100. Chaque composante de l'indice se voit attribuer un poids : 0,4 pour la consommation, 0,1 pour la richesse, 0,25 pour l'égalité et 0,25 pour la sécurité économique.

Voici le comportement des différentes composantes de l'IBEE.

- ▶ **Indice de la consommation** : la consommation réelle par habitant, malgré les diminutions dues aux récessions du début des années 80 et 90, a généralement augmenté au cours de la période, se chiffrant à un maximum jamais atteint en 1990, soit 36,7 % par rapport au niveau de 1971.
- ▶ **Indice de la richesse** : l'indice de la richesse, qui dépend de l'importance des gains au chapitre de la valeur du capital humain, a suivi une tendance semblable à celle de l'indice de la consommation. En 1997, il se chiffrait à un maximum jamais atteint, soit 34,3 % au-dessus du niveau de 1971.
- ▶ **Indice de l'égalité** : on a observé la même tendance que pour l'IBEE global; il a atteint son maximum, soit 11,3 % de plus que le niveau de 1971 en 1989, mais est revenu à 4,3 % au-dessus de ce niveau en 1997.
- ▶ **Indice de la sécurité** : à la différence des trois autres composantes de l'IBEE, la composante liée à la sécurité économique de l'indice a diminué presque constamment après 1973. Elle a chuté après 1989 pour se stabiliser en 1997 à 51,8 % sous le niveau de 1971. C'est l'élément qui a fait baisser l'Indice de bien-être économique au cours des années 90.

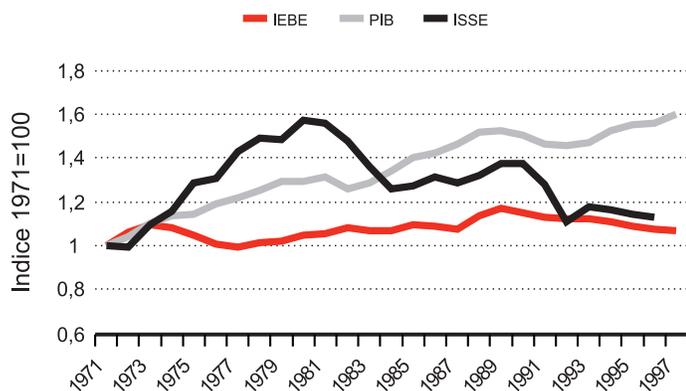
La mesure de la sécurité économique

Les quatre risques sélectionnés pour la mesure de la sécurité économique (maladie, chômage et risque de devenir une famille monoparentale pauvre ou d'être pauvre au cours de la vieillesse) reposent sur les risques définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. L'IBEE mesure la probabilité de faire face à chaque risque et à ses répercussions sur le plan économique.

La probabilité de perdre les gains acquis en cas de malchance a augmenté parce que les contraintes fiscales imposées par le gouvernement ont réduit l'accès aux filets de sécurité fournis par les soins de santé prépayés et les programmes de soutien du revenu et parce que les femmes risquent davantage de devenir un chef de famille monoparentale pauvre.

Par ailleurs, la sécurité économique globale pour les citoyens âgés du Canada s'est améliorée. Étant donné que les personnes âgées risquent moins de devenir pauvres et que celles qui sont devenues pauvres le sont moins, on remarque que la sécurité économique s'est améliorée depuis 1971. Les gains réalisés par les personnes âgées découlent de la générosité accrue des prestations réelles après impôt provenant des programmes de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément du revenu garanti, de la couverture accrue offerte par le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec et un meilleur accès à des régimes privés de pension et à des revenus de rentes.

Tendances de l'Indice économique du bien-être, de l'Indice de la santé socio-économique et du PIB, par habitant : 1971-1997



On peut obtenir des résultats différents en se servant d'indicateurs différents et de pondérations choisies par d'autres chercheurs. Cependant, les conclusions tirées à partir de l'Indice du bien-être économique correspondent à celles obtenues à partir d'autres mesures qui tentent d'aller plus loin que l'indicateur des tendances observées au chapitre du bien-être, que constitue le PNB par habitant.

Qui touche des prestations d'assurance-emploi, qui n'en touche pas et pourquoi?

Dans le passé, on a cherché à savoir si le régime d'assurance-emploi offre une protection du revenu adéquate aux travailleurs au Canada qui perdent leur emploi. Afin de mieux comprendre les progrès réalisés récemment, la Direction générale de la recherche appliquée a demandé à Statistique Canada d'effectuer une nouvelle enquête (Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi) pour évaluer dans quelle mesure l'assurance-emploi aide les gens au cours de la transition entre deux emplois.

L'Enquête sur la couverture de la population par le régime d'assurance-emploi (ECAE) obtient des renseignements anonymes sur les personnes qui touchent des prestations d'assurance-emploi, celles qui n'en touchent pas et les raisons pour lesquelles elles n'en reçoivent pas. En outre, l'enquête fournit des faits utiles sur la situation financière des répondants, des détails sur la façon dont ils ont quitté leur dernier emploi et l'intensité des efforts qu'ils déploient pour trouver un emploi. (L'enquête a été réalisée pour la première fois en janvier 1997, et depuis lors, elle a été effectuée tous les trois mois.)

Dans un document de travail préparé par la Direction générale de la recherche appliquée à l'automne de 1998, intitulé *Analyse de la couverture assurée par le régime d'assurance-emploi*, on se sert de données de la nouvelle enquête. L'une des conclusions de l'étude, c'est que 78 %

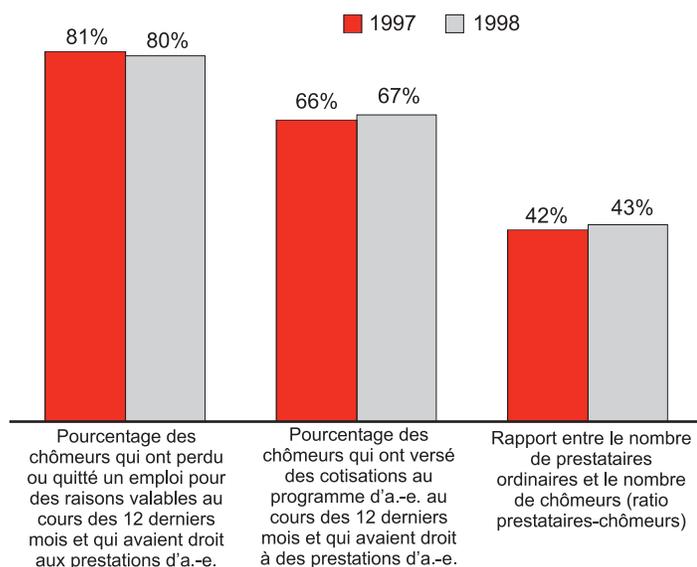
de ceux qui ont perdu ou quitté leur emploi pour des raisons valables en 1997 avaient droit à des prestations d'assurance-emploi.

Depuis la publication de cette étude, on dispose des données de 1998, et celles de 1997 ont été mises à jour. Le présent article, destiné à *Bulletin*, est basé sur des données de 1998.

L'assurance-emploi atteint son objectif

L'étude de la DGRA a montré que le programme d'a.-e. atteint son principal objectif, qui consiste à fournir un soutien du revenu temporaire aux travailleurs entre deux emplois. Il ressort d'une analyse approfondie des données agrégées recueillies dans le cadre de l'ECAE que 528 000 des 660 000 chômeurs qui ont perdu ou quitté leur emploi pour des raisons valables en 1998 avaient droit aux prestations d'a.-e. (80 %). Les 20 % qui restent (132 000 chômeurs) ne répondaient pas aux exigences d'admissibilité parce qu'ils n'avaient pas accumulé suffisamment d'heures de travail pour avoir droit aux prestations.

Couverture offerte par les prestations d'assurance-emploi aux chômeurs



Note : Le ratio prestataire-chômeurs est indiqué uniquement pour les besoins de la comparaison. Il ne s'agit pas d'une mesure valable de la couverture offerte par les prestations aux chômeurs.

Les chercheurs ont également constaté que la majorité des chômeurs (environ 67 %) qui avaient versé des cotisations au programme d'a.-e. en 1998 avaient le droit de recevoir des prestations d'a.-e. Les 33 % qui restaient n'y avaient pas droit parce qu'ils n'avaient pas suffisamment d'heures de travail à leur actif, qu'ils avaient quitté leur emploi sans motif valable ou pour faire des études. Ce résultat ne correspond pas à la perception qui prévaut dans le grand public, selon laquelle la plupart des chômeurs qui ont versé des cotisations au programme ne touchent pas de prestations d'assurance-emploi.

Ratio prestataires-chômeurs : mauvais indicateur de la couverture offerte par l'assurance-emploi

Le ratio prestataires-chômeurs qui compare le nombre de prestataires ordinaires d'assurance-emploi (a.-e.) à l'estimation du nombre de chômeurs par Statistique Canada sert parfois d'indicateur de la couverture offerte par les prestations d'a.-e. Sa popularité tient essentiellement au fait qu'il est facile d'obtenir des données pour le calculer. Il a retenu beaucoup l'attention au cours des années 90 parce qu'il a chuté. Récemment, le Congrès du Travail du Canada (CTC) a modifié le ratio prestataires-chômeurs en retranchant du numérateur, les prestataires d'a.-e. avec un revenu. Le résultat était inférieur au ratio prestataires-chômeurs conventionnel.

Cependant, ni le ratio prestataires-chômeurs conventionnel, ni sa variante employée par le CTC ne sont pas des indicateurs valables de la couverture offerte par les prestations d'a.-e., et ceci pour plusieurs raisons. D'abord, le ratio est établi à partir de deux sources de données incompatibles. Certains prestataires ne sont pas considérés comme des chômeurs par Statistique Canada, mais plutôt comme des gens « à l'extérieur de la population active ». Le terme « prestataires ordinaires » décrit imparfaitement la clientèle du programme d'a.-e. parce qu'il exclut tous les prestataires non réguliers (prestations pour

congé de maladie, congé de maternité, congé parental, congé d'adoption, versées aux pêcheurs, pour une formation, le travail partagé, la création d'emplois et l'aide au travail indépendant).

Le ratio prestataires-chômeurs est un mauvais indicateur de la couverture offerte par les prestations d'a.-e. essentiellement parce que ce ne sont pas tous les chômeurs qui devraient recevoir des prestations d'a.-e. en tout temps. Par exemple, les prestations de revenus d'a.-e. ne sont pas destinées aux gens qui ne participent pas beaucoup au marché du travail, aux gens qui n'ont jamais versé de cotisations ou aux gens qui ont quitté leur emploi volontairement sans motif valable. Les prestations de revenus sont conçues plutôt pour aider temporairement les travailleurs entre deux emplois.

Un bon indicateur de la couverture offerte par l'a.-e. doit permettre d'établir dans quelle mesure le programme permet d'offrir de l'aide temporaire aux travailleurs qui sont en chômage indépendamment de leur volonté. Le ratio prestataires-chômeurs ne peut pas fournir ce genre d'évaluation. Le document de travail intitulé *Analyse de la couverture assurée par le régime d'assurance-emploi* permet de combler cette lacune dans les connaissances à l'aide des données de la nouvelle enquête de Statistique Canada.

En outre, l'analyse des données recueillies au cours de l'ECAE indique que les modifications législatives apportées au régime d'assurance-emploi au cours des années 90 n'étaient pas le principal facteur responsable de l'augmentation du nombre de chômeurs qui ne recevaient pas de prestations du programme d'a.-e. En fait, un nombre considérable de ces gens (plus de 65 %) n'auraient pas reçu de prestations d'a.-e. en vertu des anciennes lois et des anciens règlements. Sur les 812 000 chômeurs qui n'ont pas reçu de prestations d'a.-e. pour l'année 1998, 528 000 n'avaient pas travaillé

au cours des 12 derniers mois, étaient travailleurs autonomes ou avaient quitté leur emploi pour retourner aux études. Aucun de ces groupes de chômeurs n'avait été couvert par le programme d'a.-e. ni par le programme précédent, le programme d'assurance-chômage.

Pourquoi le nombre de chômeurs qui ne sont pas couverts est-il si élevé?

L'étude présente une analyse poussée de la population constituée par les chômeurs qui ne sont pas couverts par l'assurance-emploi. La formulation « couverts par l'assurance-emploi » sert ici à désigner les chômeurs qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi ou qui ont établi qu'ils y avaient droit au cours de la semaine de référence de l'enquête. L'étude expose, par ordre décroissant d'importance, sept raisons pour lesquelles certaines personnes n'ont pas été couvertes par les prestations d'a.-e. en 1998.

- 1. Personnes qui n'ont pas travaillé au cours des douze derniers mois.** Il s'agissait de la principale raison pour laquelle une personne ne peut pas être couverte par les prestations d'a.-e. Il y avait 400 000 personnes dans cette situation en 1998, ce qui représente environ 50 % du nombre total de chômeurs non couverts.
- 2. Personnes qui ne répondaient pas aux normes d'admissibilité.** Le fait de ne pas avoir accumulé suffisamment d'heures de travail représentait la deuxième raison en importance pour laquelle une personne ne peut pas être couverte par les prestations d'assurance-emploi. Parmi les gens qui avaient été mis à pied au cours de leur dernier emploi ou qui l'avaient quitté pour des raisons valables, environ 132 000 personnes ne respectaient pas les normes d'admissibilité en 1998 (c.-à-d., le nombre minimum d'heures travaillées). Ce chiffre représente plus de 16 % du nombre total des chômeurs non couverts. L'étude souligne que ceux qui ne répondent pas à la norme minimale d'admissibilité à l'a.-e. sont en général plus concentrés dans les provinces de l'Atlantique que dans d'autres régions au Canada.

3. **Personnes qui quittent volontairement un emploi sans motif valable.** À l'exclusion des gens qui retournent aux études, environ 74 000 chômeurs ont quitté leur dernier emploi sans motif valable. La règle qui exclut les personnes quittant volontairement leur emploi a été introduite avec les changements apportés au programme d'assurance-chômage en 1993. Auparavant, les chômeurs qui choisissaient de quitter leur emploi sans motif valable devaient attendre plus longtemps pour se qualifier et recevaient des prestations inférieures à celles des autres personnes couvertes par le programme.

4. **Travailleurs autonomes.** Les travailleurs autonomes n'ont jamais été couverts par le régime d'assurance-emploi ou le programme d'assurance-chômage. Environ 71 000 chômeurs qui ont travaillé au cours des douze derniers mois étaient travailleurs autonomes avant d'être en chômage en 1998.

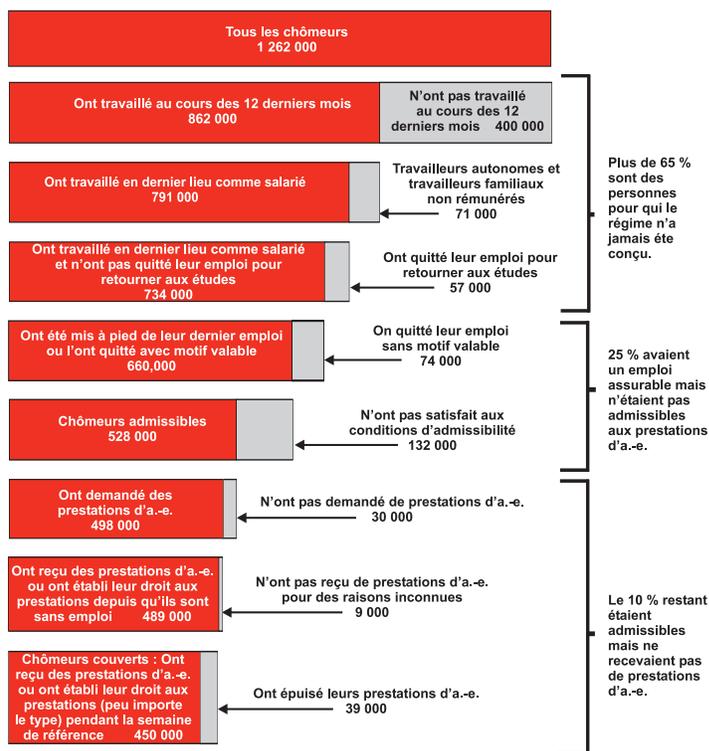
5. **Personnes qui ont quitté leur emploi pour retourner aux études.** Environ 57 000 chômeurs ont quitté leur emploi pour retourner aux études en 1998. Mis à part quelques cas exceptionnels, ces gens qui sont devenus chômeurs en retournant aux études n'ont jamais eu droit à l'assurance-emploi ou à l'assurance-chômage.

6. **Personnes qui ne demandent pas de prestation d'a.-e.** Environ 30 000 chômeurs qui répondent aux normes d'admissibilité de l'a.-e., ou 4 % des chômeurs non couverts, avaient droit de recevoir des prestations, mais ne les ont pas demandées.

7. **Personnes qui ont épuisé leurs prestations ou qui ne reçoivent pas de prestations d'a.-e. pour des raisons inconnues.** Bien que 39 000 personnes qui occupaient un emploi rémunéré en 1998 aient épuisé leurs prestations, il reste 9 000 personnes qui n'ont pas reçu de prestations pour des raisons qu'on ne connaît pas.

Cette analyse a permis d'obtenir des résultats mitigés sur la couverture assurée par les prestations d'a.-e. D'ailleurs, on a obtenu des preuves convaincantes établissant que la vaste majorité de ceux qui ont versé des cotisations au programme

Qui n'est pas couvert par l'assurance-emploi chez les chômeurs? 1998

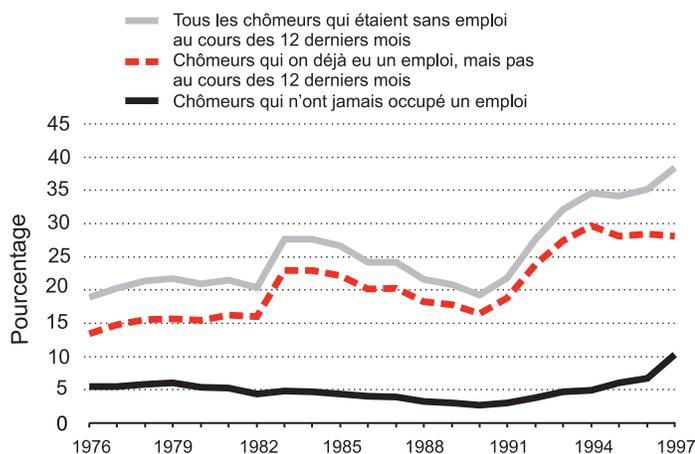


Note : Les exclusions dans ce graphique se suivent : par ordre décroissant d'importance et de gauche à droite. Par exemple, si on inverse la séquence en excluant les DD travailleurs autonomes EE d'abord et les chômeurs qui DD n'ont pas travaillé au cours des 12 derniers mois EE ensuite, le nombre total de chômeurs exclus demeurerait identique, soit 471 000. Mais il y aurait plus de travailleurs autonomes et moins de chômeurs qui DD n'ont pas travaillé au cours des 12 derniers mois EE, parce que certains d'entre eux auraient déjà été exclus à titre de travailleurs autonomes ou d'aides familiales non rémunérées.

d'a.-e. au cours des douze mois précédant la semaine de l'enquête avaient droit à des prestations d'a.-e. et que le régime d'assurance-emploi atteint son principal objectif (soit offrir des prestations temporaires aux Canadiens entre deux emplois). Par contre, l'analyse révèle qu'un nombre croissant de chômeurs n'ont pas accès aux prestations d'a.-e.

Le fait de ne pas avoir travaillé au cours des douze derniers mois était la principale raison pour laquelle des chômeurs n'étaient pas admissibles. L'étude révèle également que le nombre de chômeurs qui ne travaillaient pas au cours des 12 derniers mois à un moment ou à un autre a pratiquement doublé par rapport au chômage total depuis 1989. Cette conclusion indique que bon nombre de Canadiens ont du mal à obtenir un premier emploi ou à se faire réengager après une longue période sans emploi.

Chômeurs qui étaient sans emploi au cours des 12 derniers mois



Le supplément de revenu augmente le sentiment de sécurité mais stimule peu le réemploi

Comment un supplément de rémunération et les prestations d'assurance-emploi influent-ils sur l'emploi, les revenus et les prestations d'assurance-emploi de ceux qui sont en chômage? Voilà la question à laquelle le Projet du supplément de revenu s'attaque.

Les principaux objectifs du Projet du supplément de revenu (PSR) consistaient à accélérer le réemploi et à réduire la dépendance à l'égard du régime d'assurance-emploi (a.-e.). Le PSR a été mis en œuvre dans neuf Centres des ressources humaines du Canada se trouvant dans sept provinces. Il était destiné à deux groupes de chômeurs : les réitérants de l'assurance-emploi, qui combinent périodiquement des périodes de travail avec des prestations d'assurance-emploi, et les travailleurs déplacés, ceux qui ont perdu définitivement leur emploi à cause de changements dans la conjoncture économique. Deux rapports finaux sur les projets ont été publiés récemment : l'un d'eux faisait état des effets du projet sur les réitérants de l'a.-e. et l'autre traitait de l'incidence du programme sur les travailleurs déplacés.

Dans les rapports finaux sur le PSR, il ressort que la majorité des participants ont déclaré au cours de l'entrevue que le supplément de rémunération offert par le programme augmentait leur sentiment de sécurité et de bien-être personnel après la perte de leur emploi. Cependant, les rapports concluent que le Projet du supplément de revenu n'est pas devenu l'incitation au réemploi rapide qu'il devait être.

Les principales raisons expliquant cette réussite mitigée sont le manque d'emplois pour les travailleurs déplacés et le fait que les réitérants de l'assurance-emploi vivent trop dans l'attente que leur employeur précédent va les rappeler. Environ 60 % des travailleurs déplacés qui ont pris part à l'expérience n'ont pas trouvé à temps d'emploi à temps plein pour avoir droit au supplément, et près de 90 % des réitérants de l'assurance-emploi qui participaient s'attendaient à retourner travailler pour leur dernier employeur.

Du côté des gains, 91 % des travailleurs déplacés interviewés pour le rapport ont affirmé que le supplément faisait une « petite » différence ou une différence « modérée » sur le plan de leur bien-être personnel. Bon nombre de répondants ont fait savoir que le PSR faisait toute la différence entre « le fait d'être inquiets tout le temps et de ne pas s'inquiéter » et a également contribué à « réduire la pression ».

En plus d'améliorer le bien-être personnel des travailleurs déplacés et des réitérants de l'assurance-emploi, le supplément de rémunération a contribué à redresser leur situation financière. Parmi les travailleurs déplacés interviewés qui avaient reçu le supplément, 94 % ont affirmé qu'il avait fait une « petite » différence ou une différence « modérée » sur le plan de leur bien-être financier.

L'évaluation faisait également cas de l'incidence sur la recherche d'emploi. Le rapport conclut que le PSR a un effet limité sur le comportement des travailleurs déplacés par rapport à la recherche d'emploi. En fait, qu'ils reçoivent ou non ce paiement, les travailleurs déplacés ont commencé à chercher un nouvel emploi rapidement et se sont efforcés assidûment d'obtenir un nouvel emploi. Les réitérants de l'assurance-emploi et les travailleurs déplacés employaient des méthodes semblables au cours de la recherche d'emploi. La seule différence réside dans le fait que le PSR a amené

Précisions sur le Projet du supplément de revenu

Le Projet du supplément de revenu (PSR) était l'un des principaux projets de recherche de cette sorte à être réalisé au Canada. Il a permis de mesurer la façon dont un supplément au réemploi influait sur l'emploi, le revenu et les prestations d'assurance-emploi dans l'avenir. Au cours du PSR, on s'est servi d'une technique expérimentale connue sous le nom d'attribution au hasard et considérée par bon nombre de spécialistes comme la méthode la plus fiable pour tester les répercussions d'un programme. Les effets du programme sont évalués grâce à la comparaison des résultats pour les participants qui sont admissibles au programme (groupe expérimental) et pour un groupe semblable constitué de gens qui n'y sont pas admissibles (groupe témoin). Les inscriptions ont commencé en septembre 1995, et les paiements du supplément se sont terminés officiellement en octobre 1998.

La mesure incitative financière du PSR reposait sur le principe de l'« assurance-revenu ». Les participants admissibles qui ont cessé de recevoir des prestations d'assurance-emploi pour occuper un emploi à temps plein au cours d'une période donnée et qui ont accepté un nouvel emploi moins rémunéré que leur emploi précédent pouvait recevoir un supplément égal à 75 % du revenu perdu. Les participants pouvaient recevoir ce complément de salaire pendant une période pouvant atteindre deux ans. Le supplément était limité dans le temps : afin d'y avoir droit, les travailleurs déplacés se voyaient accorder 26 semaines pour trouver un nouvel emploi, et les réitérants de l'assurance-emploi, 12 semaines.

Pourquoi réaliser un projet pilote de réemploi? La *Loi sur l'assurance-chômage* et celle qui l'a remplacée, la *Loi sur l'assurance-emploi*, reconnaissaient toutes les deux qu'il fallait trouver des approches novatrices pour aider les chômeurs à lever les obstacles qui les empêchaient d'obtenir de nouveau un emploi. Le PSR est l'une des innovations qui découlent de ces *Lois*.

Étant donné que le concept d'assurance-revenu n'avait jamais été testé au Canada, il fallait en analyser l'efficacité éventuelle. L'expérience du PSR visait à combler cette lacune sur le plan de l'information en testant, à une échelle relativement réduite, l'efficacité d'un supplément de rémunération destiné à des groupes bien précis de gens en chômage au Canada.

La Société de recherche sociale appliquée a réalisé le projet pour Développement des ressources humaines Canada.

certaines travailleurs déplacés à envisager la possibilité d'occuper de nouveaux types d'emplois.

Les chercheurs ont également constaté que le PSR avait surtout contribué à augmenter le pourcentage de travailleurs déplacés réengagés à temps plein de 4,2 points. Cette amélioration a été de courte durée cependant et a presque complètement disparu après un an. Pour les réitérants de l'assurance-emploi, le PSR n'a pas eu d'effets marqués sur le réemploi parce que seul un petit nombre d'entre eux ont profité du supplément de rémunération. En outre, le PSR n'a pas eu d'incidence sur la durée des prestations d'a.-e. ou le montant des prestations reçues.

Il n'est guère surprenant de constater que le PSR a réussi de façon mitigée à stimuler le réemploi compte tenu du fait

que le programme avait du mal à attirer des participants chez les réitérants de l'assurance-emploi et que les travailleurs déplacés avaient de la difficulté, disaient-ils, à trouver un nouvel emploi. Chez les réitérants de l'assurance-emploi, seuls 4,7 % des participants ont en fait reçu le supplément de rémunération. Pour les travailleurs déplacés, la proportion n'était que de 2 participants sur 10.

Quoi qu'il en soit, le projet pilote s'est avéré utile pour tester, à une échelle réduite, l'efficacité des mesures incitatives au réemploi pour les travailleurs déplacés et les réitérants de l'assurance-emploi. Malgré les conclusions qu'on peut tirer du PSR, il ne faut pas écarter la possibilité que d'autres types de programmes de supplément de rémunération pourraient réussir à augmenter le réemploi.

Pénurie de main-d'œuvre véritable ou phénomène cyclique?

Rien n'indique que le Canada souffre présentement d'une pénurie généralisée de main-d'œuvre qualifiée. Et, aussi surprenant que cela puisse paraître, ce diagnostic s'accorde parfaitement avec le fait que, ces dernières années, les employeurs sont de plus en plus nombreux à signaler des problèmes de recrutement causés par un manque de main-d'œuvre. Les auteurs d'une étude récente consacrée à cette question, Yves Gingras et Richard Roy, affirment en effet que ces difficultés de recrutement ne sont que la manifestation d'un phénomène cyclique normal et qu'elles révèlent un resserrement du marché du travail plutôt qu'une soudaine pénurie généralisée de main-d'œuvre qualifiée. Bref, dans une économie moderne, la présence de pénuries de main-d'œuvre est tout aussi inévitable que celle du chômage. En soi, une pénurie n'est donc pas le symptôme d'un dysfonctionnement des marchés du travail ou du système d'éducation et de formation.

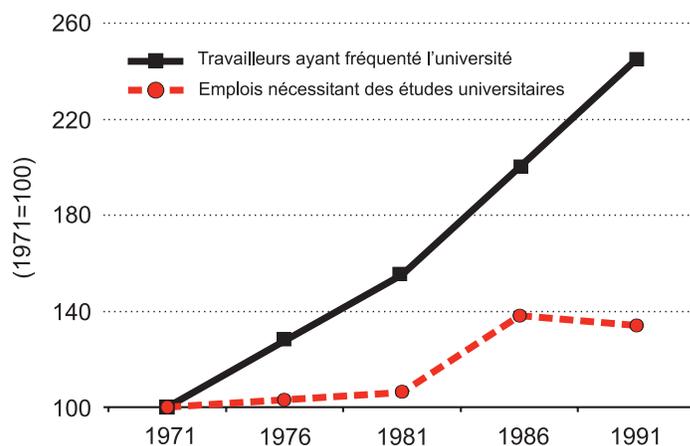
Analyse macroéconomique

La forte croissance de l'emploi ces dernières années dans les professions dont la fonction primaire est la production d'idées et qui comprennent une proportion élevée de travailleurs qualifiés soulève des questions quant à la disponibilité des compétences. En développant un indice du nombre d'emplois selon le niveau d'éducation, on peut se faire une idée de l'évolution des besoins en travailleurs selon le niveau de compétence requis. À cet indice des besoins en main-d'œuvre on peut ajouter un indice de l'offre de travailleurs selon le niveau de scolarité pour comparer l'évolution récente de ces indices.

De 1971 à 1991, les emplois exigeant un diplôme universitaire se sont accrus de 40 % tandis que le nombre de diplômés universitaires présents sur le marché du travail a augmenté de 140 %. Ces chiffres indiquent que la croissance de l'offre de compétences de niveau universitaire a largement dépassé celle des besoins de l'économie

relativement à ces compétences. Bien loin de souffrir d'un déficit, il se peut donc que le Canada ait au contraire affiché un excédent à ce chapitre. Il est toutefois possible que la méthode de calcul utilisée dans la construction des données sous-estime les qualifications exigées par les emplois actuels ou qu'elle surestime le niveau de compétence effectivement acquis par les diplômés.

Demande et offre de travailleurs ayant fréquenté l'université



Note : D'après la *Classification canadienne descriptive des professions*, les emplois nécessitant des études universitaires sont ceux qui exigent 17 ans ou plus d'études.

Source : Estimations de la Direction générale de la recherche appliquée, DRHC, effectuées à l'aide de données tirées des recensements

Par contre, si un écart véritable s'était creusé entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée au Canada, on devrait en percevoir les effets à partir des tendances de certaines variables synthétiques d'ordre économique, tels les salaires, les taux de chômage et les taux d'emploi par catégorie de travailleurs. Dans une économie de marché, s'il y avait une pénurie généralisée de main-d'œuvre qualifiée, on devrait pouvoir observer une hausse relative de la prime salariale versée aux individus qualifiés. Si les salaires relatifs versés ne pouvaient s'ajuster et qu'en conséquence les quantités relatives devaient varier, on devrait alors observer une détérioration du taux d'emploi de la main-d'œuvre peu qualifiée. Or, l'examen de ces variables réfute l'hypothèse d'une pénurie généralisée de main-d'œuvre qualifiée au Canada.

Par exemple, on peut avoir une idée de l'évolution des taux de rendement de l'éducation dans le temps en examinant les primes versées par les marchés pour différents niveaux de scolarité. La prime salariale versée aux travailleurs possédant un diplôme universitaire a diminué durant les années 70 et elle est restée relativement stable depuis une dizaine d'années. Ces tendances permettent de croire que les rendements de l'éducation et des compétences, quoique élevés, n'ont pas augmenté et ont peut-être même diminué au Canada au cours des 25 dernières années. Ceci est contraire à ce à quoi on devrait s'attendre en présence d'une pénurie généralisée de main-d'œuvre qualifiée.

Analyse microéconomique

Si l'étude de données microéconomiques révèle une fréquence accrue de pénuries de main-d'œuvre (spécialisée et peu spécialisée) dans certains secteurs et dans certaines professions ces dernières années, il ne semble pas que ces pénuries constituent un phénomène plus répandu aujourd'hui que lors de stades comparables de cycles économiques antérieurs.

En effet, la proportion des employeurs du secteur manufacturier qui signalent des difficultés de recrutement attribuables à des pénuries de main-d'œuvre qualifiée suit une tendance tout à fait cyclique. Au premier semestre de 1998, cette proportion était d'environ 7,5 %, soit un taux comparable à celui qu'on peut observer à d'autres époques où le niveau d'activité de l'économie par rapport à son potentiel était semblable à ce qu'il est aujourd'hui (en 1987 et en 1990-1991, par exemple). En somme, les résultats de cette enquête ne révèlent rien de très surprenant; au stade actuel du cycle conjoncturel, il est normal qu'un nombre croissant d'employeurs fassent état de pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Cette enquête ne révèle donc pas de hausse du niveau structurel des pénuries dans le secteur manufacturier au Canada.

Aux yeux de nombreux économistes, les activités de recherche et développement (R-D) revêtent une importance primordiale pour la croissance économique. Une pénurie durable de compétences exigées pour ces activités pourrait avoir des effets tout à fait délétères sur notre potentiel de croissance à long terme. D'après une enquête du

Rapport entre les gains, 1971-1996

Grade universitaire / études postsecondaires*

	1971	1979	1985	1991	1996
Hommes					
30-39 ans	1,49	1,26	1,34	1,36	1,31
Tous les âges	1,58	1,37	1,42	1,48	1,44
Femmes					
30-39 ans	1,63	1,47	1,39	1,62	1,56
Tous les âges	1,50	1,42	1,43	1,53	1,54

Grade universitaire / études postsecondaires**

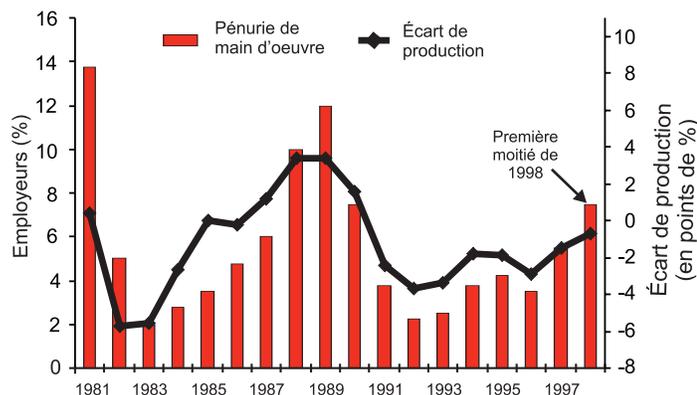
Hommes					
30-39 ans	1,78	1,39	1,49	1,63	1,49
Tous les âges	1,87	1,54	1,59	1,72	1,62
Femmes					
30-39 ans	1,64	1,66	1,74	1,91	1,72
Tous les âges	2,01	1,65	1,76	1,79	1,74

* Diplôme ou certificat d'études postsecondaires complètes ou études postsecondaires partielles

** Études secondaires partielles ou complètes

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

Pénurie de main-d'oeuvre et écart de production, secteur manufacturier



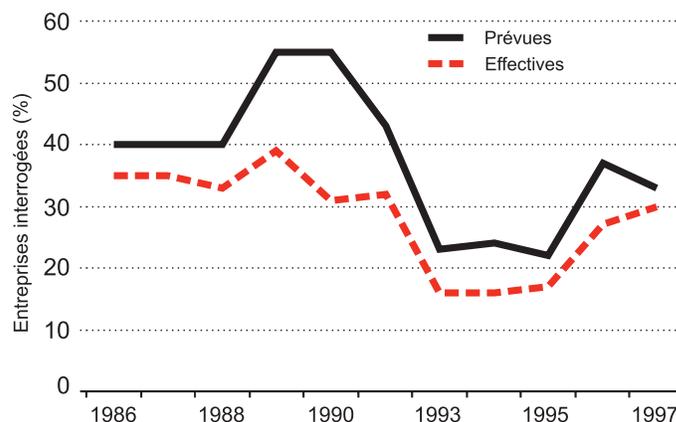
Note : Le pourcentage des employeurs indique ceux ayant de la difficulté à recruter des travailleurs peu qualifiés. L'écart de production correspond à la différence entre le Produit intérieur brut (PIB) réel et le PIB potentiel.

Source : Enquête sur la situation des entreprises, *Perspectives économiques de l'OCDE et de Statistique Canada*, juin 1998

Conference Board du Canada auprès d'entreprises du secteur de la R-D, la proportion des employeurs éprouvant ou prévoyant des pénuries de travailleurs qualifiés s'élève aujourd'hui à environ 30 %, et elle est en hausse ces dernières années. Toutefois, ce pourcentage n'est pas plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était à des stades semblables de cycles conjoncturels antérieurs, et il est même un peu plus bas que ce à quoi on était en droit de s'attendre, compte tenu des liens observés dans le passé entre l'activité économique générale et cet indicateur de pénurie.

La publication *Emploi-Avenir* de Développement des ressources humaines Canada établit un diagnostic de l'état actuel et futur du marché du travail pour 211 groupes professionnelles qui recouvrent tous les emplois au Canada. Le cas spécifique des programmeurs informatiques et analystes de systèmes constitue un exemple intéressant d'ajustement normal des marchés. L'examen des indicateurs de l'emploi et des salaires pour ces groupes professionnels fait ressortir un léger resserrement du marché ces dernières années, ce qui concorde avec les résultats de sondages effectués auprès des employeurs, qui révèlent que ces derniers éprouvent des difficultés de recrutement relativement à cette catégorie de travailleurs.

Pénuries de main-d'oeuvre dans le secteur de la recherche et développement



Note : La pénurie de main-d'oeuvre est ici définie comme étant l'incapacité à combler un poste au cours d'une période de six mois.

Source : *R & D Outlook (1986-1997)* et *Innovation Outlook 1998*, Le Conference Board du Canada

L'emploi des programmeurs informatiques et analystes de systèmes a doublé entre 1987 et 1997, ce qui représente un rythme de croissance environ sept fois plus rapide que celui de l'emploi en général. D'après les données du recensement du Canada, entre 1991 et 1996 les salaires des programmeurs informatiques ont augmenté de 20 %, et ceux des analystes des systèmes, de 14 %, alors que l'augmentation a été de 12 % pour les emplois de professionnels des sciences naturelles et appliquées. L'Enquête nationale auprès des diplômés révèle par ailleurs que les salaires médians des diplômés universitaires en informatique cinq ans après l'obtention de leur diplôme ont augmenté par rapport à ceux des diplômés d'autres domaines ces dernières années. Le taux d'emploi à plein temps des nouveaux diplômés universitaires en informatique a grimpé de 14 à 17 unités de pourcentage au-dessus de la moyenne de tous les domaines d'étude entre 1984 et 1997. Selon l'Enquête sur la population active, le taux de chômage des analystes de systèmes était de 2,7 % en 1997. Tous ces chiffres indiquent que le marché est passablement tendu.

Il est bien connu que les économies connaissent des phases cycliques de sous-utilisation et de surutilisation des ressources disponibles en main-d'oeuvre. En période d'expansion économique—la fin des années 80, par exemple

—les pénuries de main-d'œuvre sont évidemment généralisées. Les employeurs sont en quête de travailleurs à tous les niveaux de l'échelle des compétences.

Il est difficile d'éviter cette alternance cyclique de pénuries et d'excédents, car elle est étroitement liée aux phénomènes macroéconomiques. Par conséquent, on ne peut pas corriger ces pénuries par un investissement accru dans la formation.

Autres concepts de pénuries

L'étude compare également le niveau moyen de compétence de la main-d'œuvre canadienne avec celui des travailleurs d'autres pays industrialisés. Il ressort que le Canada se compare favorablement à plusieurs de ses principaux concurrents commerciaux sur les marchés mondiaux, tant sur le plan des investissements en capital humain que sur celui du stock des compétences.

L'étude examine aussi les niveaux de compétences minimales nécessaires pour réussir sur le marché du travail canadien. À cet égard, les résultats indiquent que les jeunes d'aujourd'hui doivent, à tout le moins, terminer leurs études secondaires pour espérer obtenir et conserver les emplois jugés les moins exigeants en termes de compétences.

Les élèves et les étudiants canadiens sont-ils prêts à soutenir la concurrence dans l'économie mondiale?

L'une des principales questions que tous les pays doivent envisager est de savoir dans quelle mesure les systèmes scolaires préparent les élèves et les étudiants à jouer leur rôle de citoyens et de travailleurs en soutenant la concurrence dans une économie mondiale axée sur les connaissances. L'Enquête auprès des jeunes en transition (EJT) alliée au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) répondra à cette question importante, comme bien d'autres.

La Direction générale de la recherche appliquée a pris les dispositions nécessaires pour que Statistique Canada conçoive et réalise l'EJT. Cette enquête longitudinale fera le suivi des mêmes personnes dans le temps, ce qui permettra d'obtenir des renseignements sur la transition école-travail et de déterminer les problèmes auxquels les jeunes doivent faire face au cours de ces transitions. Le premier cycle de la collecte des données de l'EJT, qui s'est déroulé au printemps 1999, était concentré sur les jeunes adultes âgés entre 18 et 20 ans. Le second cycle, prévu pour l'an 2000, échantillonnera des jeunes de 15 ans.

L'EJT vise également à tester les résultats scolaires d'élèves canadiens. Pour atteindre cet objectif, le PISA se servira du second cycle de l'EJT. Le PISA, initiative de l'Organisation de coopération et de développement économiques, est conçu pour établir les compétences de jeunes de 15 ans dans le domaine de la lecture, des mathématiques et des sciences et de relier ces habiletés à des variables démographiques, sociales, économiques et éducationnelles. La Direction générale de la recherche appliquée finance le PISA au Canada grâce à un partenariat avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et Statistique Canada. Le PISA permettra d'évaluer les résultats scolaires sur une base comparative à l'échelle internationale. L'EJT et le PISA seront réalisés à l'aide d'un échantillon suffisamment considérable, constitué de jeunes âgés de 15 ans fréquentant des écoles au Canada, pour fournir des données significatives sur le plan statistique et comparables d'une province à l'autre.

Voici certaines questions auxquelles l'EJT et le PISA permettront de répondre.

- ▶ Les enfants acquièrent-ils les compétences et les connaissances dont ils ont besoin?
- ▶ Dans quelle mesure les écoles préparent-elles les élèves et les étudiants à relever les défis qui se présenteront à eux dans l'avenir? Seront-ils prêts à intégrer le marché du travail, à analyser, à faire valoir et à communiquer des idées efficacement? Auront-ils les compétences nécessaires pour poursuivre leur apprentissage au cours de leur existence?

- ▶ Comment les jeunes Canadiens de 15 ans se comparent-ils à ceux d'autres pays dans les domaines de la lecture, des mathématiques et des sciences?

En outre, l'étude de l'EJT, en faisant le suivi des mêmes jeunes Canadiens dans le temps, aidera à répondre à certaines questions dont les suivantes :

- ▶ Quelles sont les répercussions des programmes d'études et de l'expérience sur les résultats scolaires et professionnels?
- ▶ Dans quelle mesure les attentes et les aspirations des jeunes influencent-elles l'investissement dans les études supérieures et le choix de carrière?
- ▶ Quels sont les autres facteurs qui influencent les cheminements scolaires et sur le marché du travail?
- ▶ Quels sont les principaux aspects de la transition entre l'école et le travail dans la vie des jeunes?
- ▶ Quelles sont les caractéristiques du « décrochage »?
- ▶ Quels sont les cheminements scolaires et sur le marché du travail assurant la transition la plus harmonieuse vers le marché du travail?
- ▶ Quels sont les facteurs qui contribuent au décrochage, ses effets et son incidence?

Un projet pilote de l'EJT et du PISA a été réalisé en avril 1999. La principale enquête, qui se déroulera en avril 2000, consistera en un test de deux heures, comprenant un questionnaire de 60 minutes à l'intention des élèves, un questionnaire de 30 minutes destiné à l'école ainsi qu'une entrevue au téléphone de 15 minutes avec les parents.

L'EJT/PISA sera un outil important qui permettra aux gouvernements et au grand public d'obtenir des preuves convaincantes établissant les résultats scolaires et le déroulement de la transition entre l'école et le travail.

Les études postsecondaires au Canada : toujours un bon investissement

Les conclusions du rapport intitulé *La promotion de 1995 : rapport de l'Enquête nationale de 1997 auprès des diplômés de 1995* illustrent clairement le fait que les études supérieures continuent d'être un bon investissement. Les perspectives d'emploi pour les diplômés d'études postsecondaires sont de 3 % supérieures au moins à celles des gens qui ne détiennent pas de diplôme postsecondaire.

En 1995, près de 300 000 étudiants ont obtenu un diplôme dans des universités, des collèges communautaires ainsi que des écoles de métiers et de formation professionnelle. L'Enquête nationale de 1997 auprès des diplômés de 1995, conçue par Développement des ressources humaines et Statistique Canada, a permis de recueillir des données sur l'intégration des diplômés âgés entre 20 et 25 ans sur le marché du travail. Les diplômés de 1995 constituant l'échantillon seront interviewés de nouveau en l'an 2000 afin qu'on puisse faire le suivi de leur progrès et de leur intégration continue sur le marché du travail.

Les salaires augmentent et les taux de chômage diminuent en fonction de la scolarité

Les revenus médians augmentent considérablement avec le niveau de scolarité, ce qui indique que ça vaut la peine de prolonger ses études. Les revenus médians de 1997 des bacheliers travaillant à temps plein étaient de 32 000 \$ en dollars courants de 1997. Le revenu des titulaires d'une maîtrise et d'un doctorat était nettement supérieur, soit 47 000 \$. Les diplômés de collèges gagnaient 25 700 \$ en 1997, alors que le salaire de ceux qui avaient obtenu un diplôme d'une école de métiers ou de formation professionnelle était de 23 400 \$.

Les Canadiens qui auront fait des études supérieures auront toujours beaucoup plus de chances de décrocher un emploi, et celles-ci contribuent à leur tour à diminuer les perspectives

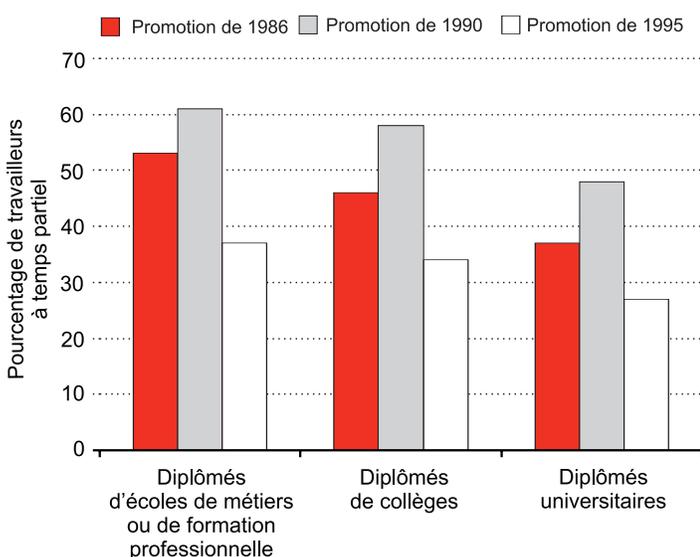
de chômage. Le taux de chômage global de la promotion de 1995 en juin 1997 était de 10 %, ce qui est nettement moindre que le taux de 13 % chez les gens âgés entre 20 et 29 ans sans diplôme d'études postsecondaires (Enquête sur la population active). Le chômage chez les bacheliers était de 9 % en juin 1997, comparativement à 10 % chez les diplômés de collèges et à 15 % chez les titulaires de diplômes d'écoles de métiers et de formation professionnelle. Les taux de chômage chez les titulaires de maîtrise et de doctorat s'élevaient à 7 % et à 8 % respectivement.

Augmentation du nombre de diplômés ayant choisi de travailler à temps partiel

Le nombre de diplômés de collèges et d'universités en 1995 qui ont fini par travailler à temps partiel après avoir obtenu leur diplôme (14 %) dépassait le nombre de diplômés de 1982, de 1986 et de 1990 dans la même situation. Cependant, seuls de petits pourcentages de diplômés universitaires (27 %) et de collèges (34 %) qui travaillaient à temps partiel en 1997 le faisaient parce qu'ils n'avaient pas pu trouver un emploi à temps plein. Au cours d'enquêtes précédentes, le nombre de diplômés de collèges et d'universités qui travaillaient à temps partiel sans l'avoir choisi deux ans après avoir obtenu leur diplôme était plus élevé.

Diplômés qui travaillent à temps partiel sans l'avoir choisi

Deux ans après avoir obtenu leur diplôme



Source : Enquêtes nationales auprès des diplômés

Trouver du travail à temps plein après avoir obtenu son diplôme

Un pourcentage élevé de diplômés étaient employés à temps plein deux ans après avoir obtenu leur diplôme : diplômés d'écoles de métiers et de formation professionnelle, 67 %; diplômés de collèges, 70 %; diplômés d'universités, 68 %. Cependant, on observe que le nombre de diplômés travaillant à temps plein est plus élevé dans certains domaines d'études. Deux ans après avoir obtenu leur diplôme, 85 % des diplômés en commerce et 81 % des diplômés en génie de niveau universitaire travaillaient à temps plein. Seuls 5 % des diplômés en commerce et 3 % des diplômés en génie travaillaient à temps partiel au cours de la même période : le taux le plus bas parmi tous les diplômés universitaires de 1995. Environ 80 % des ingénieurs et des diplômés en sciences naturelles d'écoles de métiers et de formation professionnelle ainsi que de collèges travaillaient à temps plein deux ans après avoir obtenu leur diplôme.

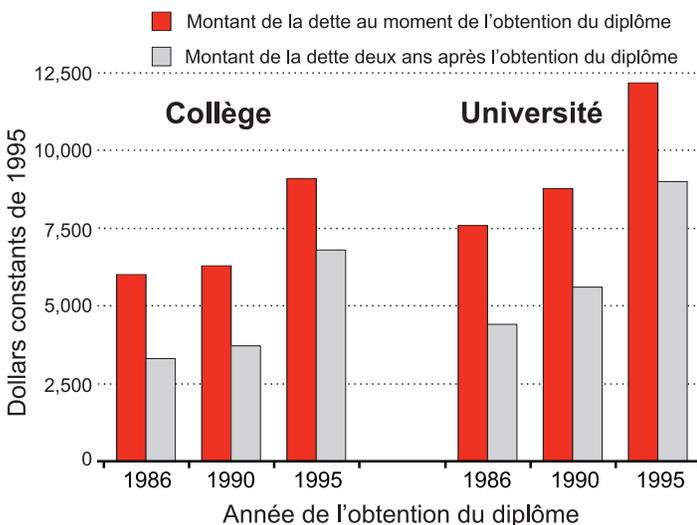
L'endettement élevé est inquiétant

Les étudiants déboursent des montants plus considérables qu'autrefois pour faire des études supérieures. La hausse des frais d'inscription pour les études postsecondaires, notamment les études universitaires, a amené les gens à s'inquiéter de l'augmentation de l'endettement. L'endettement des étudiants de la promotion de 1995 était plus élevé que celui des promotions sortantes précédentes de 1990 et de 1986. Au moment d'obtenir leur diplôme, les diplômés universitaires de 1995 qui avaient contracté un prêt étudiant dans le cadre d'un programme gouvernemental devaient en moyenne 12 200 \$ en prêts étudiants comparativement à 8 800 \$ pour les diplômés de 1990 et à 7 600 \$ pour les diplômés de 1986 (en dollars constants de 1995).

L'augmentation de l'endettement des diplômés de niveau postsecondaire, attribuable en partie à la hausse des frais d'inscription, ne restreint pas forcément l'accès aux études supérieures même si elle en inquiète plus d'un. Malgré la hausse des frais d'inscription et l'augmentation de

l'endettement des diplômés, le rendement économique des études postsecondaires demeure élevé. Les jeunes adultes reconnaissent l'importance des études dans une économie axée sur le savoir et choisissent de plus en plus de s'inscrire à temps plein à des cours de niveau postsecondaire.

Dette moyenne des diplômés dans les programmes de prêts aux étudiants



Source : Enquêtes nationales auprès des diplômés

Recherche à venir

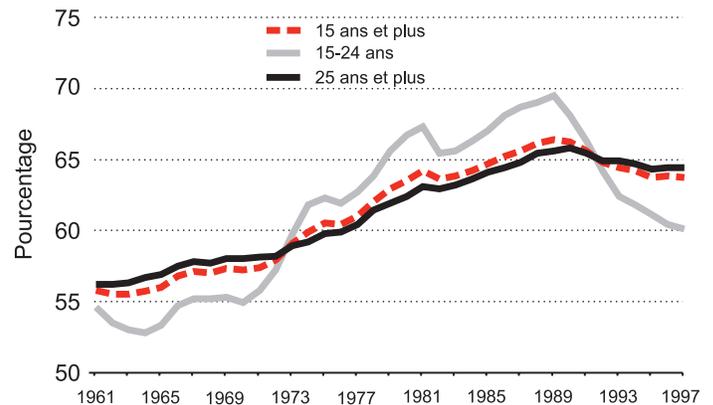
En collaboration avec le Centre des statistiques sur l'éducation de Statistique Canada, la Direction générale de la recherche appliquée finance la préparation d'une série de monographies basées sur les résultats des Enquêtes nationales auprès des diplômés. Les résultats de cette étude devraient être prêts au cours des prochains mois.

La baisse du taux d'activité des jeunes depuis 1990 est-elle structurelle ou cyclique?

Les taux d'activité ont fortement augmenté au Canada entre les années 60 et la fin des années 80. Par contre, depuis le début des années 90, des baisses importantes sont survenues, en particulier chez les jeunes. Entre 1989 et 1997,

en effet, le taux d'activité global a reculé de 2,7 unités de pourcentage tandis que celui des 15-24 ans baissait de 9,4 unités. Et si le taux global a cessé de diminuer en 1995, celui des jeunes a continué de descendre jusqu'en 1997.

Taux d'activité par groupe d'âge 1961-1997



Source : Statistique Canada

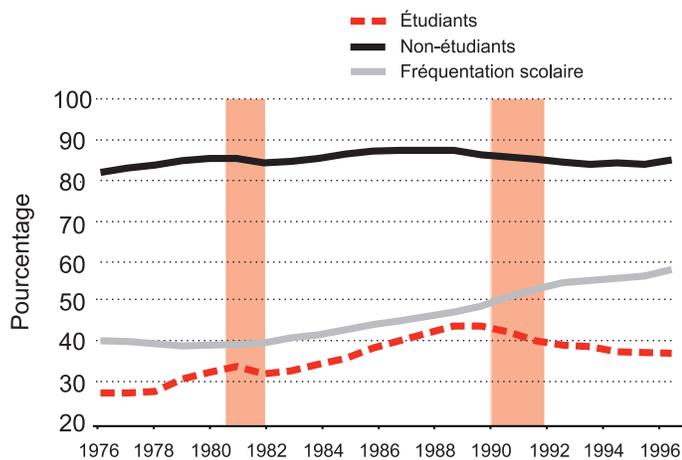
Richard Archambault et Louis Grignon, deux chercheurs de la DGRA, se sont penchés sur les causes de cette baisse des taux d'activité des jeunes dans une étude qui fait suite à celle de Philip Jennings, dont les résultats ont été présentés dans le numéro d'été-automne 1997 du *Bulletin de la recherche appliquée*. Jennings avait constaté qu'on pouvait attribuer une proportion de 44 % de la baisse du taux d'activité des jeunes à la hausse du taux de fréquentation scolaire qui s'était produite de 1989 à 1996. Archambault et Grignon cherchent pour leur part à déterminer les facteurs qui auraient pu entraîner la hausse des taux de fréquentation et la baisse des taux d'activité. En mesurant les apports distincts des facteurs cycliques et structurels, l'étude fournit une meilleure indication de l'évolution future de l'activité et de la fréquentation scolaire des jeunes en même temps qu'elle ajoute à notre compréhension de ces phénomènes et de leurs interactions avec les programmes sociaux, tels l'assurance-emploi, l'assistance sociale et le salaire minimum.

L'approche utilisée par Archambault et Grignon innove en analysant séparément le taux d'activité des étudiants et des non-étudiants ainsi que le taux de fréquentation scolaire, c'est-à-dire la proportion des jeunes de 15 à 24 ans qui

fréquentent l'école à temps plein. Mathématiquement, on peut exprimer le taux d'activité (ta) comme la somme des taux d'activité des étudiants et des non-étudiants (t_{ae} et t_{ane}), pondérée par le taux de fréquentation scolaire (tfs), soit $ta = tfs*t_{ae} + (1-tfs)*t_{ane}$. Or, ces taux ont affiché des comportements différents de 1989 à 1997 : le taux d'activité des non-étudiants a en effet reculé de 2,3 unités de pourcentage et celui des étudiants de 6,7 unités, tandis que le taux de fréquentation scolaire enregistrait une augmentation de 10,5 unités. Les trois variables semblent également réagir aux fluctuations conjoncturelles mais avec des amplitudes différentes et dans des directions opposées pour ce qui concerne le taux de fréquentation scolaire par rapport aux deux taux d'activité.

Taux d'activité des étudiants et des non-étudiants et taux de fréquentation scolaire

15-24 ans, 1976-1997



Source : Statistique Canada, moyenne annuelle de 8 mois, septembre à avril

Ce que cette analyse apporte d'original à l'étude de la question, c'est qu'elle considère la fréquentation scolaire comme un phénomène à expliquer plutôt que comme une variable exogène servant à expliquer les taux d'activité. Dans le modèle mis au point par Archambault et Grignon, la décision de fréquenter l'école est déterminée par un ensemble de variables économiques et sociales.

Les équations des taux d'activité des étudiants et des non-étudiants, et des taux de fréquentation scolaire ont été estimées pour le groupe des 15 à 24 ans et pour quatre groupes démographiques, soit les hommes et les femmes âgés de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans. Ces estimations ont été effectuées sur la période 1978-1996 en utilisant les données de série chronologique annuelles pour cinq régions canadiennes (Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Colombie-Britannique) et une analyse multivariée en appliquant une procédure économétrique d'estimation « Seemingly Unrelated Regressions » (SUR) où les coefficients pour chacune des variables sont estimés en prenant compte conjointement de la dimension temporelle et interrégionale des données. Par la suite, les auteurs font appel aux coefficients estimés pour simuler l'effet de chaque variable sur les taux d'activité et de fréquentation scolaire.

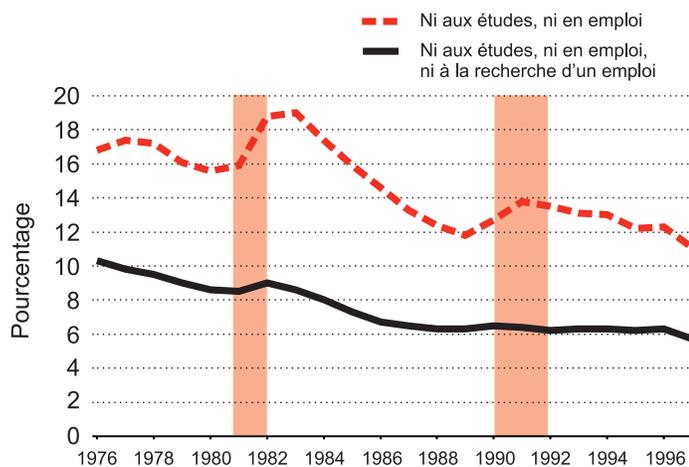
Les résultats des simulations indiquent que le ralentissement de l'activité économique survenu au cours des années 90 expliquerait entre la moitié et les deux tiers de la baisse du taux d'activité des étudiants, un peu plus du tiers de celle du taux des non-étudiants et entre le cinquième et le tiers de la hausse du taux de fréquentation scolaire. Pris ensemble, ces trois résultats indiquent qu'entre 40 % et 50 % de la baisse du taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans entre 1990 et 1996 serait attribuable à la faiblesse conjoncturelle de l'emploi.

Les résultats suggèrent par ailleurs qu'entre 50 % et 65 % des jeunes qui ont abandonné le marché du travail en raison de la situation conjoncturelle seraient retournés aux études. Cette constatation est en soi une bonne nouvelle car la baisse du taux d'activité des jeunes a été accompagnée par une baisse de la population des jeunes qui ne sont ni en emploi ni aux études. La proportion des jeunes qui ne fréquentent pas l'école à temps plein ou n'occupent pas un emploi en effet est passée de 16,8 % en 1976 à 11,1 % en 1997.

Les auteurs estiment que le salaire réel moyen et les politiques et programmes publics n'ont eu qu'une très faible influence sur les taux d'activité et de fréquentation scolaire des jeunes. La baisse de salaire réel moyen de

Jeunes qui ne sont ni à l'école ni sur le marché du travail

15-24 ans, 1976-1997



Source : Statistique Canada, moyenne annuelle de 8 mois, septembre à avril

quelque 4 % entre 1990 et 1996 aurait eu un effet négligeable, et il en va de même de l'aide sociale, de l'assurance-emploi et du salaire minimum. Ensemble, ces facteurs expliqueraient seulement un vingtième de la baisse du taux d'activité des jeunes dans les années 90 et une proportion encore plus faible de l'augmentation de la fréquentation scolaire.

La hausse du salaire minimum relativement au salaire horaire industriel moyen dans plusieurs provinces aurait eu un effet plus important sur le taux d'activité des étudiants que sur celui des non-étudiants. La hausse du salaire minimum expliquerait près de 1/8 de la baisse de 6,4 % du taux d'activité des étudiants en ayant réduit l'emploi disponible pour les étudiants, tandis que l'effet sur le taux d'activité des non-étudiants serait quasi-nul. Les changements apportés au programme d'assurance-emploi au cours des années 90 auraient eu des effets modestes, expliquant au total seulement 3 % de la baisse du taux d'activité des 15-24 ans. Les effets des modifications aux programmes provinciaux d'assistance sociale auraient quant à eux été pratiquement nuls.

Si ces résultats permettent de comprendre un peu mieux le rôle qu'ont pu jouer divers facteurs structurels et

conjuncturels relativement à l'évolution du taux d'activité des jeunes au cours des années 90, ils ne peuvent prétendre en expliquer complètement la baisse. Il importe de savoir, en effet, qu'environ 40 % de cette diminution s'explique par la tendance déterministe du modèle. On ne comprend pas encore bien la nature des forces structurelles qui ont fait baisser les taux d'activité des jeunes dans les années 90 et on connaît encore moins bien la nature des influences structurelles sur la décision de fréquenter ou non l'école.

Le bénévolat : une porte d'entrée au marché du travail?

On sait que le bénévolat a toujours joué un rôle important dans les activités sociales et culturelles tout en contribuant au bien-être de la communauté. Ce qu'on sait peut-être moins, c'est qu'il existe des liens étroits entre le bénévolat et le marché du travail. À la demande de la Direction générale de la recherche appliquée, Les Associés de recherche Ekos ont examiné ces liens à l'aide des données de l'Enquête nationale de 1997 sur le don, le bénévolat et la participation (ENDBP).

Le premier rapport consacré aux résultats de l'enquête, *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : Points saillants de l'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation*, n'a pas manqué de surprendre certains observateurs. Il montre que les personnes hors du marché du travail ainsi que les chômeurs affichent un taux de participation au bénévolat inférieur à celui des personnes employées. (Les taux sont de 27 %, 29 % et 34 % respectivement.) L'enquête et le rapport sont le fruit d'un partenariat entre Bénévoles Canada, le Centre canadien de philanthropie, Développement des ressources humaines Canada, l'Initiative de recherche sur le secteur à but non lucratif de la Fondation Kahanoff, Patrimoine Canadien, Santé Canada et Statistique Canada.

Faire du bénévolat peut améliorer ses perspectives d'emploi

L'étude d'Ekos examine les motifs qui amènent les individus à faire du bénévolat. Les résultats indiquent que, notamment, plus de 90 % des bénévoles font du bénévolat parce qu'ils croient à la cause qu'ils supportent et environ 22 % cherchent à améliorer leurs perspectives d'emploi. Les chômeurs sont presque deux fois plus nombreux (39 %) que les inactifs (20 %) ou les personnes employées (21 %) à faire du bénévolat pour cette dernière raison.

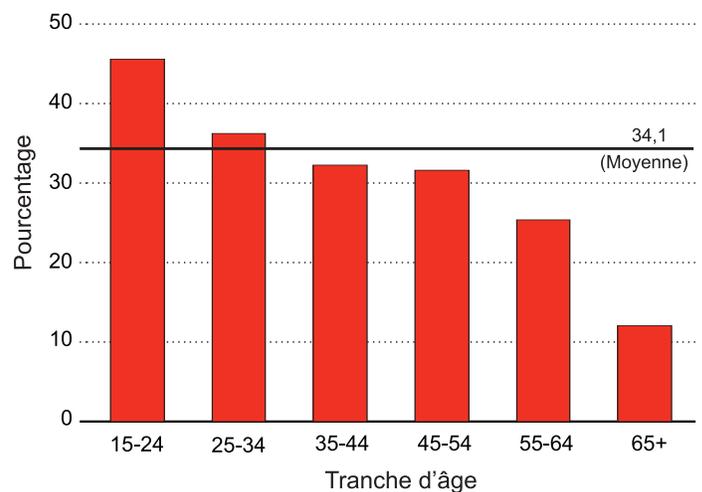
Les résultats montrent aussi que les jeunes qui désirent améliorer leurs perspectives d'emploi (54 % de tous les jeunes bénévoles) sont ceux qui font le plus d'heures de bénévolat, ce qui n'est pas le cas pour les 25 ans et plus.

En moyenne, une personne sur dix qui détient un emploi croit que sa participation à des activités bénévoles contribue à accroître ses chances de succès dans son travail. Environ 13 % des jeunes bénévoles partagent ce point de vue, mais cette proportion diminue dans les tranches d'âge plus avancées.

Les personnes occupant un emploi affirment acquérir, par l'entremise du bénévolat, des compétences utiles à leur emploi

L'étude d'Ekos examine un autre aspect des liens entre le bénévolat et le marché du travail en se penchant sur les compétences acquises grâce au bénévolat et mises à profit directement au travail. Plus du tiers des travailleurs rémunérés qui font du bénévolat disent acquérir des compétences utiles pour leur travail, et cette proportion augmente avec le niveau de scolarité de l'individu. Par ailleurs, plus de 50 % des bénévoles qui occupent un emploi et étudient à plein temps disent acquérir de telles compétences. L'étude montre aussi que les jeunes sont plus nombreux à acquérir de nouvelles compétences utiles à leur travail que les adultes plus âgés.

Travailleurs qui affirment acquérir des compétences utiles à leur emploi rémunéré grâce à leurs activités bénévoles 1997



Les chercheurs d'Ekos ont aussi trouvé que près de six bénévoles sur dix qui font du bénévolat afin d'améliorer leurs perspectives d'emploi affirment que le bénévolat leur permet d'acquérir des compétences utiles à leur travail.

Les résultats indiquent donc que la participation aux activités bénévoles est perçue comme étant une excellente source d'acquisition de compétences pour les personnes qui cherchent à améliorer leurs perspectives d'emploi ainsi que pour les jeunes.

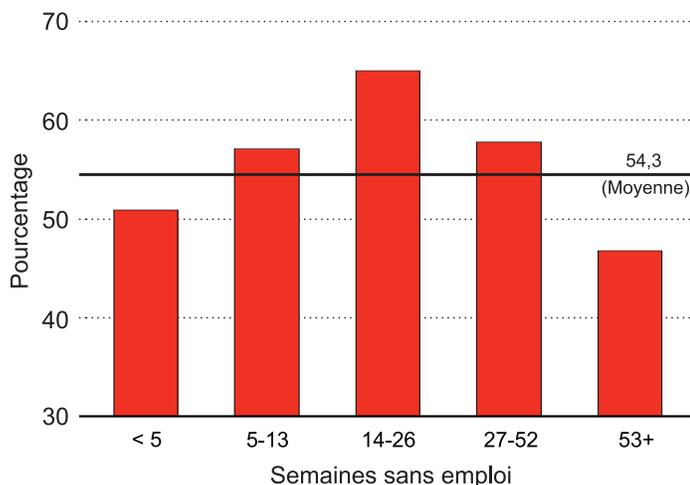
Une majorité de bénévoles sans emploi estiment que le bénévolat peut les aider à se trouver du travail...

L'étude d'Ekos montre que plus de la moitié des bénévoles sans emploi pensent que leur action bénévole peut les aider à se trouver du travail. Ceux qui n'ont plus d'emploi rémunéré depuis 14 à 26 semaines sont les plus enclins à penser ainsi (65 %), tandis que les personnes qui sont sans travail depuis plus d'un an y croient le moins.

Les jeunes bénévoles sans emploi croient dans une proportion de 65 % que le bénévolat peut les aider à trouver du travail. Plus les répondants sont âgés, moins ils partagent cette opinion.

Bénévoles sans emploi croyant que le bénévolat peut les aider à se trouver un travail rémunéré

1997

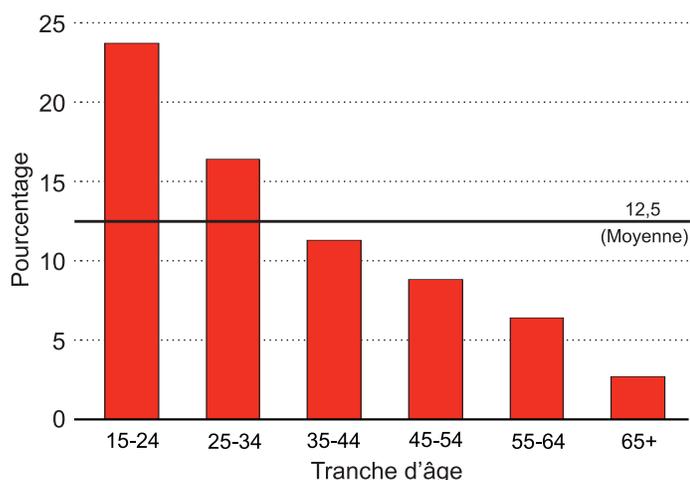


...et ils semblent avoir raison

Puisqu'un nombre important de bénévoles sans emploi croit que leur action bénévole peut les aider à se trouver un emploi, les chercheurs d'Ekos ont voulu savoir dans quelle mesure ceux qui ont trouvé du travail attribuent ce résultat à leur action bénévole. Les résultats indiquent qu'un

Répondants qui affirment avoir déjà obtenu un emploi rémunéré grâce au bénévolat

1997



bénévole sur dix affirme avoir déjà obtenu un emploi grâce à ses activités bénévoles. Ceci est vrai pour près du quart des jeunes bénévoles âgés entre 15 et 24 ans. Cette affirmation est inversement liée à l'âge.

Plus du quart des travailleurs à contrat ou à terme (26 %), 17 % des travailleurs temporaires, 15 % des travailleurs saisonniers et 13 % des travailleurs permanents disent avoir déjà obtenu un emploi grâce au bénévolat, cet emploi n'étant toutefois pas forcément celui qu'ils occupaient au moment de l'enquête.

La proportion de ceux qui ont obtenu un emploi grâce à leurs activités bénévoles diminue en fonction inverse de leur salaire horaire. Ainsi, les salariés touchant moins de 12 dollars l'heure sont plus nombreux à l'affirmer (20 %) que ceux qui ont un salaire horaire supérieur à 24 dollars (9 %).

Les jeunes, les étudiants à temps plein, les travailleurs à contrat ou à terme ainsi que ceux qui gagnent moins de 12 dollars l'heure sont les plus susceptibles d'avoir déjà obtenu un emploi par l'entremise du bénévolat. Il semble que ce soit au début de leur carrière que les personnes qui font du bénévolat ont plus de chances de se trouver un emploi grâce à leurs activités bénévoles.

Le bénévolat peut effectivement ouvrir des portes sur le marché du travail

À la lumière de ces résultats, les auteurs croient que le bénévolat peut effectivement ouvrir des portes sur le marché du travail. Le bénévolat permet d'améliorer les perspectives d'emploi, d'acquérir des compétences utiles à l'emploi et, surtout dans le cas des jeunes, de se trouver un emploi.

Abandon scolaire et travail pendant les études

Les gouvernements s'intéressent vivement aux mesures visant à endiguer le phénomène du décrochage scolaire, ce qui n'est pas pour surprendre quand on connaît l'importance accordée aujourd'hui aux emplois dits « du savoir ». En 1991, parmi l'ensemble des jeunes Canadiens âgés de 20 ans, 18 % ont déjà abandonné l'école secondaire, et n'ont toujours pas obtenu leur diplôme. C'est à ce facteur qu'il faut d'abord attribuer le fait que de nombreux jeunes qui se lancent sur le marché du travail n'ont pas les qualifications voulues. Aussi croit-on généralement que toute politique susceptible d'aider à faire baisser les taux d'abandon sera un moyen efficace d'améliorer la situation des jeunes sur le marché du travail. Certaines de ces mesures visent à limiter le travail exercé par les jeunes pendant leurs études, car on suppose souvent qu'il y a un lien de cause à effet entre travail et abandon scolaire.

Pour mettre en place des politiques propres à entraîner une diminution des taux d'abandon, il faut connaître précisément ce qui incite les jeunes à décrocher. À la demande de Développement des ressources humaines Canada, une équipe de chercheurs du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) a entrepris d'analyser les déterminants de l'abandon scolaire au secondaire et du travail pendant les études.

Pour examiner ces questions, les auteurs ont fait appel aux données de l'Enquête de 1991 auprès des sortants, menée à l'échelle du pays par Statistique Canada en collaboration avec Développement des ressources humaines Canada. La dimension nationale de l'enquête leur a permis de mieux comprendre le rôle des variables macroéconomiques et institutionnelles vis à vis l'abandon scolaire et la décision de travailler tout en étudiant. L'enquête portait sur des jeunes âgés de 18 à 20 ans en 1991, classés dans l'une ou l'autre des trois catégories suivantes : diplômés, persévérants ou sortants. Les données tirées de l'enquête ont servi à construire un modèle économétrique en vue d'expliquer à la fois les déterminants de l'abandon scolaire et ceux du travail pendant la dernière année d'études au secondaire.

Les variables retenues comprenaient les caractéristiques personnelles (sexe, difficultés scolaires, travail pendant les études, etc.) et socio-économiques (situation familiale, niveau de scolarité des parents, école privée ou publique, etc.) des répondants et diverses caractéristiques institutionnelles ou macroéconomiques jouant le rôle de variables contextuelles d'environnement (âge légal d'abandon, taux de chômage, salaire minimum, etc.).

Les conclusions générales de l'étude sont les suivantes :

- rien n'indique que le fait de travailler dix heures par semaine ou moins pendant qu'on est aux études constitue une incitation au décrochage; il appert même que l'expérience acquise tend à favoriser l'insertion sur le marché du travail de ceux qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires;
- ceux qui travaillent plus de dix heures par semaine ont une propension plus grande à décrocher;
- l'incidence de l'abandon scolaire diminue lorsque l'âge légal d'abandon est plus élevé;
- une hausse du salaire minimum contribue de façon significative à accroître l'abandon au secondaire.

Le travail pendant les études n'est pas nécessairement une incitation au décrochage

Doit-on, comme certains l'ont suggéré, limiter le nombre d'heures travaillées pendant les études pour diminuer l'abandon et l'impact négatif sur les notes scolaires? Selon les résultats de l'étude du CIRANO, la réponse à cette question doit être nuancée. Pour plusieurs étudiants, travailler dix heures par semaine ou moins n'est pas du tout une incitation au décrochage, et l'expérience de travail acquise parallèlement aux études favorise même parfois l'insertion sur le marché de l'emploi de ceux qui obtiendront leur diplôme. En effet, la probabilité de décrocher est inférieure pour ces étudiants à ce qu'elle est pour ceux qui ne travaillent pas du tout pendant leurs études. Par contre, les étudiants qui travaillent plus de dix heures par semaine ont une propension plus grande à décrocher.

Probabilité d'abandon scolaire selon le nombre d'heures travaillées par semaine

Nombre d'heures travaillées par semaine	Probabilité d'abandon (en %)
0	5,2
Entre 1 et 10 heures	1,0
Entre 11 et 20 heures	5,1
Entre 21 et 30 heures	6,9
Entre 31 et 40 heures	15,4

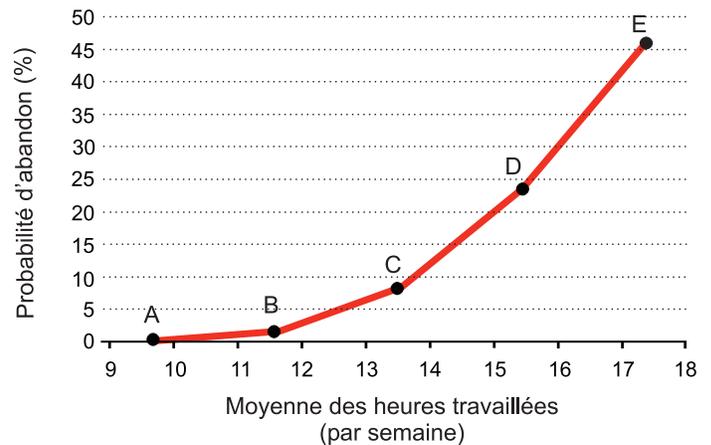
Une hausse de l'âge légal d'abandon entraînerait une diminution du décrochage scolaire

Les résultats économétriques montrent aussi que les taux d'abandon scolaire diminuent lorsque l'âge légal d'abandon est plus élevé. Depuis la réalisation de l'Enquête de 1991 auprès des sortants, toutes les provinces canadiennes ont haussé l'âge légal d'abandon à 16 ans et les auteurs proposent que cet âge soit relevé encore davantage, à 17 ou même 18 ans, comme c'est le cas dans certains pays européens et dans certains États américains. Cette mesure établirait une concordance entre l'âge légal d'abandon et l'âge normal de la fin des études secondaires, soit 17 ans au Québec et 18 ans ailleurs au Canada.

Une hausse du salaire minimum crée des conditions propices à la recrudescence de l'abandon scolaire

L'étude met également en lumière le rôle que joue le salaire minimum à l'égard du phénomène du décrochage. Il est clair que plus le salaire minimum est élevé, plus le taux de l'abandon scolaire au secondaire l'est également. Les auteurs ont comparé les effets qu'ont cinq taux horaires différents de salaire minimum réel variant entre 2,98 dollars (salaire A—voir le graphique) et 4,65 dollars (salaire E) entre 1987 et 1991, en dollars constants de 1986. Les résultats obtenus à l'aide du modèle montrent que la moyenne du nombre d'heures travaillées et la probabilité d'abandon augmentent lorsque le salaire minimum s'accroît.

Impact du salaire minimum sur la probabilité d'abandon et l'espérance du nombre d'heures travaillées



Note : Salaire A < Salaire B
Les salaires minimums sont en dollars de 1986.

Selon les chercheurs, les gouvernements provinciaux créent des conditions propices à l'abandon scolaire chaque fois qu'ils relèvent le salaire minimum. Les premiers à subir les effets de ces hausses sont ceux qui sont prédisposés à mettre fin à leurs études, soit parce qu'ils ont un goût moins marqué pour l'étude ou parce qu'ils éprouvent beaucoup d'incertitude quant à la probabilité de pouvoir compléter le cycle supérieur avec succès. Pour éviter cet écueil, les auteurs proposent que soient adoptés deux taux de salaire minimum différents, soit un taux pour les personnes âgées de 18 ans (ou 17 ans) ou plus, et un autre pour les plus jeunes.

Signalons enfin que cette étude s'inscrit dans un programme de recherche dont le thème général est la transition entre l'école et le monde du travail. La prochaine étape, qui sera entreprise par l'équipe du CIRANO consistera à arrimer l'Enquête de 1991 auprès des sortants avec l'Enquête de suivi de 1995 auprès des sortants afin d'étudier le phénomène du raccrochage scolaire et de l'insertion sur le marché du travail. Il sera alors possible de suivre les mêmes individus sur une période relativement longue, ce qui permettra de vérifier les effets de l'expérience de travail acquise durant les études sur l'intégration au marché de l'emploi et de voir si les raccrocheurs ont su tirer avantage de leur décision.

Le travail, la capacité de lecture et d'écriture et la scolarité

Pourquoi certains travailleurs acceptent-ils d'occuper un emploi qui exige un niveau de scolarité inférieur au leur? Selon certains économistes, cette situation est sans doute due à la nature des emplois d'aujourd'hui qui demandent aux gens de se recycler, éventuellement à cause des progrès technologiques.

Dans une étude effectuée récemment pour la Direction générale de la recherche appliquée, Daniel Boothby démontre que les travailleurs qui ont une scolarité de niveau postsecondaire et qui acceptent un emploi exigeant normalement un niveau de scolarité inférieur au leur ont en général une capacité de lecture et d'écriture fonctionnelle inférieure à celle des travailleurs qui ont le même niveau de scolarité et qui occupent un emploi demandant un niveau de scolarité supérieur. De plus, leur revenu est généralement inférieur à celui des diplômés d'études postsecondaires dont le travail exige une scolarité de niveau postsecondaire.

Les données provenant de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA) indiquent que la plupart des diplômés canadiens de niveau postsecondaire ont de bonnes capacités de lecture et d'écriture. Cependant, 17 % d'entre eux, essentiellement des diplômés d'études postsecondaires non universitaires, ont des capacités de lecture et d'écriture faibles (niveau 1 ou 2 sur l'échelle de l'EIAA). Au Canada, 80 % des diplômés universitaires et 60 % de tous les diplômés d'études postsecondaires occupent un poste dans le domaine de l'information spécialisée (voir l'encadré) comparativement à 25 % des diplômés de niveau secondaire.

Les diplômés d'études postsecondaires dont le niveau de littératie est bas ont davantage de chances de travailler à l'extérieur du secteur de l'économie lié au domaine de l'information spécialisée que les autres diplômés d'études postsecondaires.

Ainsi, selon des estimations, la probabilité de travailler à l'extérieur du secteur de l'information spécialisée est de 86 % pour un homme de 30 ans titulaire d'un baccalauréat,

mais avec un niveau 2 sur l'échelle de l'EIAA sur le plan de la compréhension de textes suivis et de textes schématiques. Si son niveau de compréhension de textes suivis et de textes schématiques est égal à 4 ou 5 (les meilleurs), cette probabilité est ramenée à 10 %.

Boothby concentre son étude sur le secteur de l'emploi le plus important pour les diplômés d'études postsecondaires : les travailleurs dans le domaine de l'information spécialisée. Il constate que les diplômés d'études postsecondaires qui travaillent à l'extérieur de ce secteur de l'information spécialisée ont des salaires plus bas que ceux qui travaillent dans ce secteur.

Selon Boothby, la discordance sur le plan professionnel est dû au fait que des diplômés d'études postsecondaires travaillent à l'extérieur du secteur de l'information spécialisée. Il constate que le taux de discordance est beaucoup plus élevé dans le petit groupe des diplômés canadiens d'études postsecondaires dont les capacités de lecture et d'écriture sont faibles que chez ceux dont les capacités de lecture et d'écriture sont appropriées. De plus, les diplômés d'études postsecondaires dont le cheminement est discordant gagnent en général moins que les autres diplômés d'études postsecondaires. D'autres études ont démontré que la même situation s'observe aux États-Unis. Il existe des exceptions pour certains travailleurs, mais l'étude démontre que les travailleurs obtiennent généralement l'emploi qu'ils sont capables d'occuper, et cela se reflète habituellement dans leur salaire.

L'auteur effectue une analyse des logits à plusieurs variables de la discordance. Cette analyse permet d'établir que cet élément est également associé à des caractéristiques autres que le niveau de littératie bas. Notamment, la discordance s'observe moins chez les travailleurs âgés de 45 à 54 ans que chez les travailleurs âgés de 35 à 44 ans et chez les travailleurs de 35 à 44 ans que chez les travailleurs de 25 à 34 ans. Elle se retrouve également moins chez les travailleurs qui possèdent un diplôme de niveau supérieur au baccalauréat que chez ceux qui ont un baccalauréat.

Il existe plusieurs explications possibles des répercussions de l'âge sur la discordance sur le plan professionnel. L'une de ces explications réside dans le fait que la concordance

Groupes professionnels en fonction du contenu du travail lié aux connaissances

Secteur des services (13 % des emplois)

Secteur des marchandises (31 % des emplois) :

Travailleurs spécialisés préposés à la production de biens

- ▶ p. ex., patronniers, autres artisans.
- ▶ Niveau élevé de connaissances dans le domaine de la production de marchandises.

Autres travailleurs préposés à la production de biens

- ▶ p. ex., constructeurs de véhicules automobiles, autres ouvriers.

Secteur de l'information (56 % des emplois) :

Travailleurs dans le domaine de l'information spécialisée

Gestionnaires

- ▶ Niveau de compétence le plus élevé dans les domaines des communications, du leadership et de la gestion.
- ▶ Deuxième niveau de compétences cognitives.

Travailleurs du savoir

- ▶ Deuxième niveau de compétence dans les domaines des communications, du leadership et de la gestion.
- ▶ Niveau de compétences cognitives le plus élevé.

Travailleurs préposés à la production de données

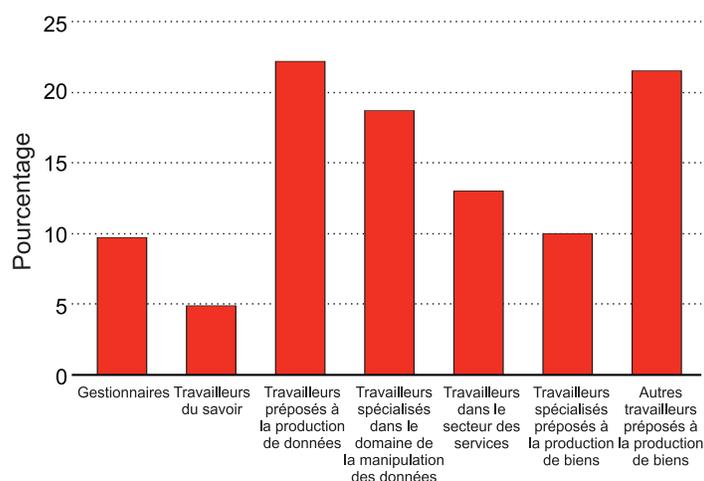
- ▶ Niveau de compétence élevé dans la production ou l'application de connaissances et de renseignements.
- ▶ La catégorie la moins importante de travailleurs dans le secteur de l'information spécialisée.

Travailleurs spécialisés dans le domaine de la manipulation des données

- ▶ p. ex., les commis
- ▶ Manipuler des données couramment.

Population active canadienne

Par groupes professionnels, 1994



Sources : Système de classification de la Direction générale de la recherche appliquée validé et évalué à l'aide de la Classification canadienne descriptive de professions. Les calculs pour les graphiques proviennent de l'Enquête internationale sur l'alphabetisation des adultes, 1996.

entre les compétences et les exigences de travail augmente à mesure que les diplômés universitaires vieillissent, soit parce qu'ils acquièrent d'autres compétences ou parce qu'il est possible d'améliorer la concordance sur une période plus longue. La deuxième explication réside dans le fait que les cohortes plus âgées font face à un marché du travail qui est plus favorable pour les travailleurs titulaires d'un diplôme universitaire. La troisième explication réside dans le fait que le recyclage requis pour certains emplois à l'extérieur du secteur de l'information spécialisée a sans doute joué un rôle. La quatrième possibilité réside dans le fait que les diplômés universitaires dans les cohortes plus âgées possédaient des niveaux de compétence supérieurs. Boothby a trouvé des facteurs indiquant que la discordance entre les compétences professionnelles et les exigences de travail ont augmenté chez les diplômés universitaires canadiens entre 1981 et 1991. Cette constatation va dans le même sens que les conclusions d'études effectuées aux États-Unis.

Pourquoi la discordance augmente-t-elle au Canada? Les preuves examinées ne viennent pas appuyer les explications voulant que la discordance augmente à cause de la diminution des compétences des diplômés universitaires ou parce qu'on remplace de plus en plus les diplômés par des gens possédant d'autres niveaux de scolarité dans les emplois liés au secteur de l'information spécialisée. L'explication la plus plausible de l'augmentation de la discordance chez les diplômés universitaires entre 1980 et 1991 réside dans le fait que le nombre de diplômés universitaires a augmenté plus rapidement que le nombre d'emplois rémunérés dans le secteur de l'information spécialisée.

La mobilité interprovinciale au Canada

La possibilité de déménager librement d'une province à l'autre soulève des questions intéressantes quant à la dynamique des revenus des Canadiens. Jusqu'à tout récemment, l'absence de données longitudinales permettant de suivre les mêmes personnes dans le temps limitait toutefois l'acquisition de connaissances détaillées sur les

tendances et les effets de la mobilité des individus au Canada.

S'inscrivant dans le cadre d'un vaste programme de recherches longitudinales parrainé par la Direction générale de la recherche appliquée, une série d'études réalisées par Ross Finnie, de Queen's University, permet enfin de faire la lumière sur cette question.

À l'aide de la BDAL—la nouvelle banque de données administratives longitudinales de Statistique Canada—Finnie dresse un portrait de la mobilité interprovinciale au Canada entre 1982 et 1994, en examinant ses caractéristiques, les facteurs qui l'influencent et ses effets sur la rémunération annuelle des individus selon qu'ils changent ou non de province. L'auteur utilise un échantillon représentatif de personnes qui n'étudiaient pas à temps plein et qui avaient entre 20 et 54 ans.

Les résultats obtenus montrent que, chez les hommes, la mobilité interprovinciale est fortement liée à la recherche de meilleures possibilités économiques et semble être davantage le fait de deux groupes distincts, soit les réfugiés économiques et les individus à revenus élevés. Chez les femmes, la situation est différente puisque nous constatons la présence du premier de ces groupes, mais pas du second. De plus, si le fait de migrer entraîne souvent une augmentation importante de la rémunération annuelle des hommes, il en va autrement pour les femmes, les effets ayant davantage tendance à être négatifs dans leur cas. Les résultats varient aussi en fonction de l'âge des migrants ainsi que de la province d'origine et de destination.

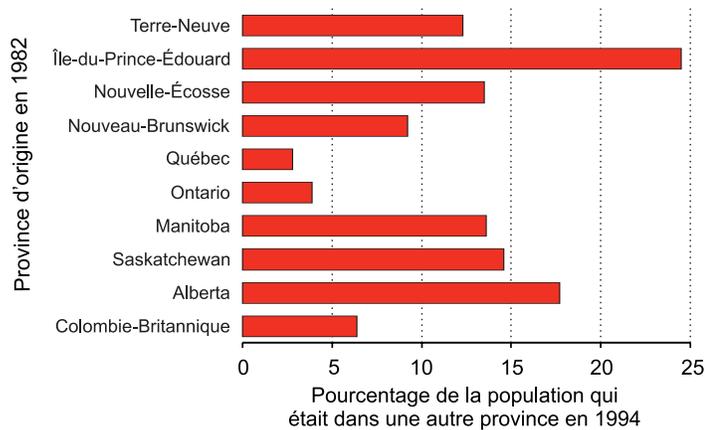
Ampleur et direction de la mobilité

À l'échelle nationale, l'ampleur du phénomène de la mobilité interprovinciale semble relativement modeste puisque seul un petit nombre de personnes change de province chaque année. Les résultats de l'auteur montrent de plus que même si nous considérons un intervalle de 13 ans, la vaste majorité des Canadiens (91,7 %) sont restés dans la même province entre 1982 et 1994. Parmi les migrants, 55 % ont changé de province de résidence une seule fois au cours des 13 années, tandis que 32 % ont migré au moins une fois pour

ensuite revenir dans leur province d'origine de 1982 et 13 % ont changé de province plus d'une fois.

Mobilité interprovinciale

1982-1994



Ces résultats généraux dissimulent des écarts interprovinciaux importants. Ainsi, on remarque que de manière générale, les flux de sortie semblent être inversement reliés à la taille de la province, c'est-à-dire que les départs sont proportionnellement plus nombreux dans les provinces plus petites, les provinces voisines et les provinces plus à l'ouest étant les régions qui accueillent ces migrants. Par exemple, la proportion des personnes résidant au Québec et en Ontario en 1982 mais qui, en 1994, n'habitaient plus leur province d'origine se situe respectivement à 2.2 % et 3.3 %, tandis que cette proportion s'établit à près de 25 % pour l'Île-du-Prince-Édouard.

Facteurs économiques

Les facteurs qui influent sur la décision de migrer d'une province vers une autre sont multiples et leurs effets sont souvent interreliés. Les plus importants d'entre eux comprennent les facteurs qui reflètent la conjoncture générale sur les marchés du travail ainsi que les résultats obtenus par l'individu sur ces marchés.

Ainsi, dans la mesure où la présence de taux de chômage élevés dans une province reflète des perspectives d'emploi plus limitées, elle a tendance à favoriser la migration vers l'extérieur. Le fait de bénéficier d'un programme de sécurité du revenu (l'assurance-emploi ou l'aide sociale, par exemple) ou de ne pas avoir de revenu d'emploi a également des effets positifs sur la propension à changer de province.

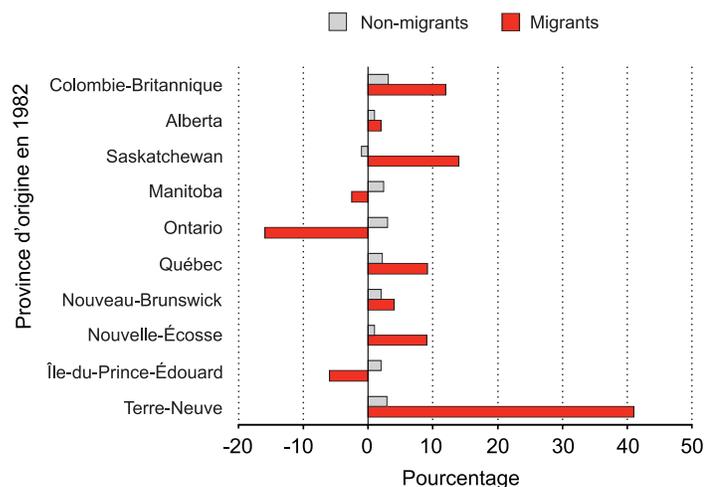
Par exemple, recevoir des revenus de l'assurance-emploi augmente la probabilité de quitter une province de 6 % pour les femmes âgées entre 20 et 24 ans et jusqu'à 18 % pour les femmes entre 45 et 54 ans. Les probabilités pour les hommes se situent entre ces deux extrêmes. Quant au fait de n'avoir aucun revenu d'emploi, l'effet positif sur la mobilité peut aller jusqu'à une probabilité plus élevée de 30 % dans le cas des hommes âgés de 45 à 54 ans.

On constate toutefois une tendance contraire en ce qui concerne les jeunes hommes âgés de 20 à 24 ans. Au sein de ce groupe d'âges, le fait de recevoir des revenus de l'assurance-emploi ainsi que l'absence de tout revenu d'emploi ne se traduisent pas, comme pour les autres groupes d'âge, par des probabilités plus élevées de quitter vers une autre province. De même, mais dans une moindre mesure, les jeunes femmes du même âge qui n'ont aucun revenu d'emploi ont tendance à rester dans leur province de résidence.

On constate par ailleurs, chez les hommes qui participent au marché du travail, une relation positive entre le niveau de la rémunération et la mobilité interprovinciale. En effet, sauf en Alberta et en Colombie-Britannique, les hommes qui migrent ont tendance à avoir des revenus moyens plus élevés que les non-migrants. Selon Ross Finnie, il se peut que ce phénomène soit attribuable à la nature transnationale des échelons supérieurs des marchés du travail ou encore aux avantages (ou à la nécessité) de la migration pour les hommes qui occupent les professions plus rémunératrices. La relation est inverse en ce qui concerne les femmes, car les non-migrantes tendent généralement à avoir des niveaux de rémunération plus élevés que les femmes qui migrent.

Changement dans les gains annuels

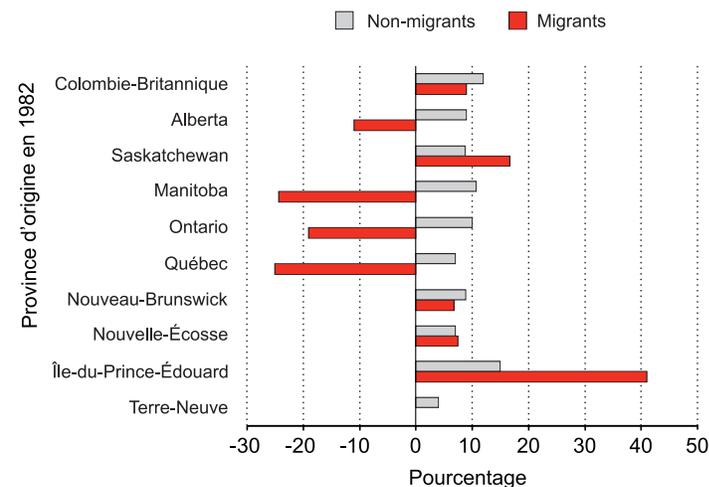
Hommes entre 35 et 44 ans, 1982-1994



Note : Variation du logarithme des gains annuels

Changement dans les gains annuels

Femmes entre 35 et 44 ans, 1982-1994



Note : Variation du logarithme des gains annuels

Effets de la mobilité sur la rémunération annuelle

L'effet de la mobilité interprovinciale sur la rémunération varie considérablement selon le sexe, la tranche d'âge et la province d'origine. La mobilité a des effets beaucoup plus importants sur la rémunération des jeunes travailleurs que sur celle de leurs collègues plus âgés; ces effets sont positifs et appréciables pour les hommes, mais moindres ou souvent négatifs pour les femmes; enfin, les effets sont généralement positifs et appréciables pour les hommes qui quittent les provinces moins riches, mais moins importants et souvent plus mitigés (parfois positifs, parfois négatifs) pour ceux qui quittent les provinces plus riches.

Chez les hommes, on constate que le fait de quitter la région de l'Atlantique a presque toujours un effet positif sur les revenus, la hausse pouvant même atteindre 106 % dans le cas des hommes âgés de 20 à 24 ans qui quittent Terre-Neuve. Le fait de quitter le Québec a également un effet positif et significatif sur la rémunération annuelle des jeunes hommes (de 69 % pour les plus jeunes et de 34 % pour ceux qui ont entre 25 et 34 ans). Pour ceux qui quittent l'Ontario, les provinces des Prairies ou la Colombie-Britannique, les effets sur les rémunérations sont plus mitigés.

Pour ce qui est des femmes, la situation paraît assez différente. Dans plus de 80 % des cas, les effets de la mobilité sur la rémunération sont moins importants pour elles que pour les hommes (les effets sont moins importants ou négatifs lorsque l'effet est positif pour les hommes et beaucoup plus négatifs lorsque les effets sont aussi négatifs pour les hommes). Vu d'une autre perspective, les effets de la mobilité interprovinciale sur la rémunération des femmes ont été à un peu plus de 50 % davantage susceptibles d'être négatifs que positif. Cette proportion se situe à un peu moins de 30 % chez les hommes. Ces résultats peuvent suggérer qu'un nombre significatif de femmes au Canada suivent leurs maris à la poursuite de meilleures possibilités économiques. Tout en reconnaissant ce phénomène, les données analysées par Finnie ne peuvent nous informer quant à la validité de cette explication possible.

Bref, de 1982 à 1994, la mobilité interprovinciale semble avoir davantage favorisé les hommes que les femmes entre 35 et 44 ans, tout au moins en ce qui a trait aux effets qu'elle a eu sur leur rémunération annuelle.

La situation des travailleurs saisonniers : qu'en est-il au Nouveau-Brunswick?

Le phénomène du travail saisonnier est d'intérêt depuis longtemps. En effet, dès 1933, Simon Kuznets, prix Nobel d'économie, publiait un livre sur la saisonnalité dans l'économie. Il y mentionnait entre autres que les variations saisonnières ont des implications importantes et coûteuses sur l'allocation des ressources.

Plus près de nous, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) publiait en 1995 un rapport produit par le Groupe d'étude chargé du travail saisonnier et de l'assurance-chômage. Ce rapport reconnaissait, entre autres, que « le travail saisonnier doit être assurable aux fins de l'assurance-chômage ». On y mentionnait de plus qu'il faut « prendre en considération l'impact important des changements à l'assurance-chômage sur les collectivités qui vivent de l'emploi saisonnier ». Ce rapport était le fruit d'une vaste consultation auprès de membres de collectivités pour lesquelles le travail saisonnier joue un grand rôle, de fonctionnaires et d'experts en la matière. Il a été produit dans le but de mieux comprendre la nature du travail saisonnier.

Trois économistes de DRHC, dont un travaille au Nouveau-Brunswick, se sont penchés sur la problématique des travailleurs saisonniers en analysant les résultats d'une nouvelle Enquête sur le travail saisonnier au Nouveau-Brunswick. L'étude trace un riche portrait du travail et des travailleurs saisonniers dans cette province. Elle permet notamment d'établir de façon précise quels secteurs industriels font le plus appel à l'emploi saisonnier et quelles sont les principales caractéristiques socio-économiques des travailleurs saisonniers. De plus, l'étude fait ressortir certains des facteurs qui semblent influencer sur les perspectives d'emploi des travailleurs saisonniers.

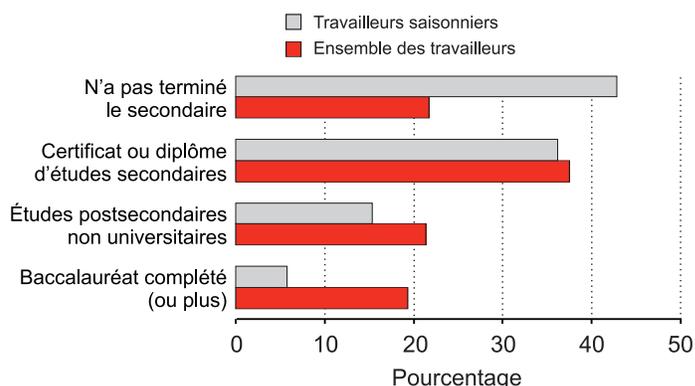
Qui sont les travailleurs saisonniers?

Les auteurs de l'étude—Francis L'Italien, Samuel LeBreton et Louis Grignon—écrivent qu'environ 20 % des travailleurs

du Nouveau-Brunswick ont occupé un emploi saisonnier à un moment quelconque en 1996.

En général, les travailleurs saisonniers ont un niveau d'études moins élevé que les autres. En effet, parmi les travailleurs âgés de 25 ans ou plus, près de 43 % de ceux qui faisaient du travail saisonnier n'avaient pas terminé leurs études secondaires en 1996, comparativement à seulement 22 % pour l'ensemble des travailleurs. De plus, seulement 6 % des travailleurs saisonniers de 25 ans ou plus possédaient un diplôme universitaire, proportion qui s'élève à 19 % pour l'ensemble des travailleurs.

Niveau de scolarité des travailleurs saisonniers et de l'ensemble des travailleurs Âgés de 25 ans ou plus, 1996



Les femmes, qui représentaient 37 % des travailleurs saisonniers, avaient en général un niveau d'études plus élevé que leurs confrères masculins. L'enquête révèle également que les travailleurs saisonniers étaient en moyenne plus jeunes que l'ensemble des travailleurs. Près de 31 % d'entre eux étaient âgés de moins de 25 ans, contre 17 % pour l'ensemble des travailleurs. Chez les étudiants, très nombreux parmi les 15 à 24 ans, le travail saisonnier peut être souhaitable pour une personne qui cherche à amasser des fonds durant l'été en vue d'un retour en classe à l'automne.

Où travaillent-ils?

L'étude révèle par ailleurs que les emplois saisonniers ne se retrouvent pas uniquement dans des secteurs d'activité habituellement compris au nombre des industries saisonnières. En effet, près de 50 % de tous les emplois

saisonniers au Nouveau-Brunswick étaient dans des industries autres que l'agriculture, la pêche, la transformation du poisson, l'exploitation forestière et la construction. Le secteur des services socioculturels, commerciaux et personnels (hébergement et restauration non compris) englobait à lui seul près de 20 % des emplois saisonniers de la province en 1996.

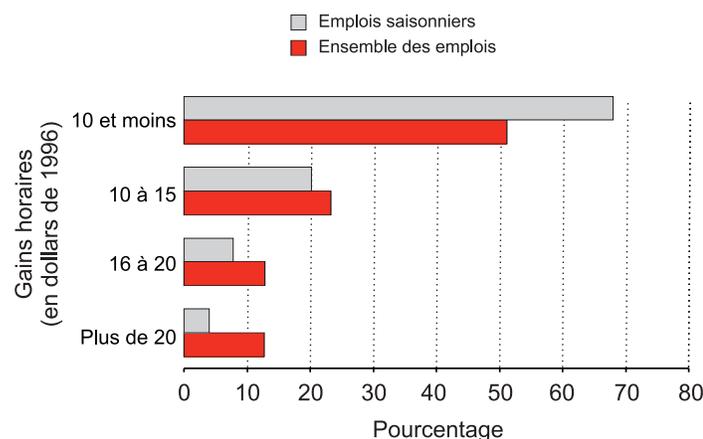
Les industries dites saisonnières affichent tout de même de fortes proportions d'emplois saisonniers. En 1996, près de 84 % des emplois de l'industrie de la pêche et du piégeage étaient saisonniers. Les proportions correspondantes étaient de 83 % dans la transformation du poisson, de 58 % dans le secteur forestier, de 50 % dans l'agriculture et de 47 % dans la construction. Les autres secteurs d'activité affichaient des proportions d'emplois saisonniers nettement plus faibles. L'industrie de l'hébergement et de la restauration comptait 20 % d'emplois saisonniers, soit la même proportion que l'ensemble des industries.

Rémunération des travailleurs saisonniers

Les travailleurs saisonniers occupent des emplois qui sont en moyenne moins bien rémunérés que ceux des autres travailleurs. En 1996, près de 68 % des emplois saisonniers au Nouveau-Brunswick rapportaient 10 dollars l'heure ou moins, comparativement à 51 % pour l'ensemble des emplois. Seulement 4 % des emplois saisonniers payaient plus de 20 dollars l'heure, comparativement à 13 % pour l'ensemble des emplois.

Gains horaires des emplois saisonniers et de l'ensemble des emplois

1996



Recherche d'emploi

L'étude permet aussi de faire le lien entre recherche d'emploi et le nombre total d'emplois occupés en 1996 par les travailleurs saisonniers. Les données de l'Enquête sur le travail saisonnier nous indiquent si les travailleurs saisonniers font de la recherche d'emploi une fois terminé chacun de leur(s) emploi(s) saisonnier(s). On y apprend, entre autres, que les trois quarts de ceux qui n'ont occupé qu'un emploi durant l'année n'ont jamais cherché du travail au terme d'un emploi saisonnier. Parmi ceux qui ont eu plus d'un emploi, cette proportion diminuait à 50 %. À noter que pour certains travailleurs saisonniers, chercher du travail au terme d'un emploi saisonnier n'est pas nécessaire. C'est le cas, par exemple, pour ceux qui décide de prendre leur retraite, de retourner à l'école, de prendre soin de leur famille, d'accepter un emploi—saisonnier ou non—immédiatement après avoir perdu un travail saisonnier.

Scolarité : synonyme de succès pour les travailleurs saisonniers

Il y a aussi un lien entre le niveau de scolarité et l'aptitude des travailleurs à se trouver des emplois additionnels. En effet, les travailleurs saisonniers ayant un niveau d'instruction relativement élevé étaient plus susceptibles d'avoir eu plusieurs emplois au cours de l'année que ceux qui avaient fait des études moins longues. Près de 23 % des travailleurs saisonniers qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires avaient eu plus d'un emploi en 1996, par rapport à 45 % de ceux qui avaient un diplôme universitaire.

Les jeunes travailleurs saisonniers sont plus susceptibles que leurs homologues plus âgés d'occuper plus d'un emploi durant l'année. Si nous faisons exception du groupe des 15 à 19 ans, qui compte beaucoup d'étudiants, plus les travailleurs saisonniers étaient âgés, plus la proportion de ceux qui avaient occupé plus d'un emploi en 1996 était faible. Par exemple, 42 % des travailleurs saisonniers de 20 à 24 ans ont eu deux emplois ou plus, comparativement à 23 % chez les 45-54 ans et à seulement 12 % chez les 55 ans ou plus. Notons que 29 % de tous les travailleurs saisonniers ont occupé plus d'un emploi au cours de l'année.

L'Enquête sur le travail saisonnier : une source de renseignements précieuse

Les données de l'Enquête sur le travail saisonnier ont permis de tracer un portrait plus précis du travail saisonnier et des travailleurs saisonniers au Nouveau-Brunswick. Parmi les principaux résultats présentés, l'étude montre que l'emploi saisonnier est un phénomène assez répandu, qui touchait un travailleur sur cinq au Nouveau-Brunswick en 1996. De plus, le phénomène du travail saisonnier déborde largement le cadre des industries habituellement considérées comme saisonnières. L'étude montre en outre que le fait d'être jeune ou d'avoir un niveau de scolarité élevé permet aux travailleurs saisonniers de trouver des emplois additionnels plus facilement.

Liste des études présentées dans le *Bulletin*

Archambault, Richard et Louis Grignon. *La baisse du taux d'activité des jeunes depuis 1990 : Structurale ou cyclique?* Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de travail W-99-1F. Ottawa, 1999.

Bloom, Howard, Saul Schwartz, Susanna Lui-Gurr et Suk-Won Lee. *Résultats de l'essai d'une incitation au réemploi pour les travailleurs déplacés : le Projet de supplément de revenu.* Société de recherche sociale appliquée et Développement des ressources humaines Canada. Document de recherche R-99-9F. Ottawa, mai 1999.

Boothby, Daniel. *Literacy Skills, the Knowledge Content of Occupations and Occupational Mismatch.* Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de travail W-99-3E. Ottawa, août 1999.

Dagenais, Marcel, Claude Montmarquette, Daniel Parent, Benoit Durocher et François Raymond. *Travail pendant les études et abandon scolaire : causes, conséquences et politiques d'intervention.* Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de recherche R-99-5F. Ottawa, juillet 1999.

Développement des ressources humaines Canada, Politique stratégique, Direction générale de la recherche appliquée. *Analyse de la couverture assurée par le régime d'assurance-emploi.* Document de travail W-98-35F. Ottawa, octobre 1998.

Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada. *La promotion de 1995 : Rapport de l'Enquête nationale (1997) auprès des diplômés de 1995.* Ottawa, avril 1999.

Finnie, Ross. *La mobilité interprovinciale au Canada : Une analyse longitudinale.* Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de travail W-98-5F.a. Ottawa, septembre 1998.

Finnie, Ross. *La mobilité interprovinciale au Canada : L'incidence de la mobilité interprovinciale sur le revenu personnel. Prévisions fondées sur un modèle par panel.* Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de travail W-98-5F.c. Ottawa, novembre 1998.

Finnie, Ross. *La mobilité interprovinciale au Canada : Qui déménage? Une analyse fondée sur un modèle logit par panel.* Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de travail W-98-5F.b. Ottawa, septembre 1998.

Gingras, Yves et Richard Roy. *Y-a-t-il une pénurie de travailleurs qualifiés au Canada?* Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de recherche R-98-9F. Ottawa, octobre 1998.

Les Associés de recherche Ekos, inc. et les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, inc. *Analysis of Volunteering: Results from the 1997 National Survey of Giving, Volunteering and Participating.* Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de recherche R-99-11E.a. Ottawa, janvier 1999.

L'Italien, Francis, Louis Grignon et Samuel LeBreton, *Travailleurs et emplois saisonniers : un portrait à partir de l'Enquête sur le travail saisonnier du Nouveau-Brunswick.* Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de recherche (ébauche). Ottawa, 1999.

Osberg, Lars et Andrew Sharpe. *Un indice du bien-être économique au Canada.* Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Document de recherche R-99-3F. Ottawa, décembre 1998.

Tattrie, Daug. *Incitatif financier pour encourager le ré-emploi des réitérants de l'assurance-emploi : le Projet de supplément de revenu.* Société de recherche sociale appliquée et Développement des ressources humaines Canada. Document de recherche R-99-8F. Ottawa, mai 1999.